



AIDE AUX VICTIMES
MEDIATION PENALE
ADMINISTRATION AD HOC
CONTROLE JUDICIAIRE SOCIO-EDUCATIF
ENQUETES SOCIALES RAPIDES
ET DE PERSONNALITE

ASSEMBLEE GENERALE
MARDI 20 MARS 2018

4, rue de Mulhouse - 26000 VALENCE

Tél: 04.75.55.39.34- Fax: 04.75.42.29.56

Ligne administrative: 04.75.55.94.59

Courriel: remaid.inavem26@orange.fr

Site internet: remaid.fr

◆ **ASSOCIATION LOI 1901**

◆ **Reconnue d'intérêt général**



SOMMAIRE

RAPPORT MORAL 2017

p. 1-5

RAPPORT D'ACTIVITES 2017

I – POLE AIDE AUX VICTIMES

- Commentaire sur l'activité des services p. 6-13
- Statistiques du service d'Aide aux Victimes p. 14-19
- L'accompagnement global des Victimes p. 20-22
- Le Bureau d'Aide aux Victimes p. 23-24
- Les démarches proactives p. 25
- L'accompagnement des victimes aux Assises p. 26-28
- Référent Attentats p. 29-30
- Catastrophes Naturelles p. 31-35
- La prise en compte des difficultés familiales p. 36-40
- La protection des adultes vulnérables p. 41-43
- La lutte contre les discriminations p. 44-45
- Les violences au travail p. 46-49
- Le soutien psychologique p. 50
- Les activités-supports p. 51-52
- Accompagnement des familles de radicalisés p. 53-54
- L'administration Ad hoc p. 55-57

II – POLE SOCIO-JUDICIAIRE

- Stage de responsabilisation des auteurs p. 58-60
- Les Enquêtes Sociales Rapides p. 61-62
- Les Enquêtes de Personnalité p. 63
- Contrôle Judiciaire Socio-Educatif p. 64

III – POLE MEDIATION ET JUSTICE RESTAURATIVE

- Médiations p. 65-67
- Justice restaurative p. 68-72

RAPPORT FINANCIER 2017

p.73-74

ANNEXES

- Organigrammes
- Pôle Formation
- Carte des permanences en Drôme
- Protocole sur l'accompagnement des victimes de violences sexuelles
- Bilan de la Campagne Ruban Blanc
- Programme des 31èmes Assises de l'Aide aux Victimes
- Articles de presse des 31èmes Assises



RAPPORT MORAL

Année 2017

RAPPORT MORAL

FONDATIONS, PILIERS, DEFIS

La vocation d'un rapport moral pour une association est de présenter à partir de ce qui a pu se passer l'année précédente les orientations pour l'année en cours. Ce rapport est donc, par essence, relié à ceux déjà adoptés les années précédentes. Cette mise en perspective est essentielle car les évolutions d'une association comme Remaid sont le fruit d'une action continue construite en tenant compte à la fois des opportunités et des priorités.

Structurellement aujourd'hui l'action globale de Remaid repose sur des fondations solides, des piliers renforcés pour faire face aux défis de l'avenir. Il n'en reste pas moins qu'il faut qu'en permanence nous puissions avancer à la fois pour développer notre action, stabiliser nos structures, renforcer notre compétence globale avec comme souci permanent de pérenniser notre Association dans le temps.

L'année 2017 un grand cru

Comme le montrent tant le rapport d'activité que le rapport financier 2017 fut une grande année. Activité en hausse et pour certains secteurs année-record. Finances structurellement saines avec une trésorerie excellente.

Ces deux critères : activité et finances sont fondamentaux des capacités de Remaid à progresser dans ses pratiques comme dans ses missions.

Pour illustrer chacun de ces critères, trois points forts :

Pour ce qui concerne l'activité :

- La mise en place réussie du pôle socio-judiciaire malgré les difficultés inhérentes à l'installation d'une nouvelle activité.
- La consolidation du pôle aide aux victimes avec l'élargissement de l'accompagnement proposé par l'embauche d'une sophrologue à mi-temps et la progression du nombre de victimes accueillies par les chargés de mission.
- Le défi réussi de l'organisation des assises nationales de l'Inavem avec la plus belle photo de l'année d'une scène occupée par l'équipe de Remaid – bénévoles et salariés – lors de la conclusion des assises.

Pour ce qui concerne les Finances :

- Un niveau budgétaire sans précédent qui nous a permis d'augmenter le nombre d'emplois, de faire face aux aléas de la vie collective de travail et d'améliorer les conditions d'exercice quotidien de l'activité.

- Un soutien renforcé de nos financeurs – ministère de la Justice, collectivités territoriales etc... -avec lesquels nous travaillons dans une conception de partenariat de co-construction formalisé par des engagements réciproques. Per exemple la réussite des assises a été permise par l'aide efficace des chefs de juridiction, et de Valence – Romans Agglo entr'autres.
- La concrétisation des efforts sur nos circuits de facturation des activités socio-judiciaires qui font qu'aujourd'hui nous sommes passés de la gestion des rattrapages à la gestion des flux.

Ces points forts sont structurellement indispensables pour passer de la gestion quotidienne des difficultés à la construction de perspectives de développement.

Aujourd'hui REMAID ce sont des salariés professionnels motivés et compétents, des bénévoles dévoués et professionnalisés, des conditions d'exercice (locaux, matériels..) stables et modernes, des finances saines, une activité en hausse, une notoriété grandissante. C'est essentiel et la démonstration collective de l'organisation des assises nationales est la meilleure preuve de notre savoir-faire collectif.

2018 : Consolider, Stabiliser, Innover

L'action menée en 2017 nécessite d'être poursuivie bien entendu. Ce rapport moral poursuit les orientations adoptées lors de notre assemblée générale du 21 Mars 2017 en ayant à partir de ce qui a été fait le souci de continuer à construire pour le futur.

Trois idées fortes seront au cœur de l'action :

- Consolider les fondations
- Stabiliser les piliers
- Répondre aux défis de demain

Consolider les fondations :

Les conditions dans lesquelles nous évoluons ont depuis 25 ans beaucoup changé. Il importe donc d'actualiser ce qui fait Remaid dans le contenu de son action.

Un premier pas vient d'être fait avec le changement concernant le nom de l'association. L'Inavem étant devenu France Victimes il convient donc d'affirmer notre identité de représentants du réseau France Victimes dans la Drôme tout en gardant notre socle historique REMAID. C'est pour cela qu'à partir du 20 Mars nous deviendrons REMAID France Victimes 26 statutairement bien entendu.

Notre nouvelle identité se traduira dans notre politique de communication : Logo modifié, boîtes mails identifiées remaid.francevictimes26@remaid.fr, notre site internet sera actualisé, documents d'information siglés, etc... . L'ensemble de notre politique de communication sera sous notre nouvelle signature dans tous les outils que nous avons à disposition.

Mais la communication est un élément certes indispensable mais pas suffisant. La force d'une organisation tient aussi dans l'affirmation de ses valeurs et ce qui fait l'engagement collectif vers un même objectif. Notre colonne vertébrale permanente est « l'Humain au centre de l'action ». Les conditions dans laquelle cette colonne vertébrale s'affirme ont changé depuis la fondation de Remaid.

C'est pourquoi nous devons réécrire notre projet associatif et tous les documents qui l'accompagnent : statuts, charte du bénévolat, etc. Cette réécriture sera organisée par le conseil d'administration et ses résultats soumis soit à l'assemblée générale de 2019, soit si c'est possible à une assemblée générale extraordinaire.

La réflexion devra tenir compte de l'élargissement de nos missions, de la transmission des valeurs fondamentales de l'aide aux victimes auprès des professionnels, l'articulation auteurs – victimes avec la justice restaurative, le souci de la déontologie partagé entre tous les intervenants, etc...

Stabiliser les piliers :

L'organisation générale de Remaid identifie trois pôles de compétences :

- Le pôle aide aux victimes.
- Le pôle socio – judiciaire.
- Le pôle médiations – justice restaurative.

Ces trois pôles s'appuient dans le fonctionnement sur ce qu'il est convenu d'appeler fonction « support » qui comprend : direction, accueil, secrétariat, comptabilité.

Cette organisation est de fait sur 4 piliers :

- Le pilier aide aux victimes.
- Le pilier socio – judiciaire.
- Le pilier médiation – justice restaurative plus largement pilier innovation.
- Le pilier administration support sans lequel rien ne peut fonctionner et qui a la lourde tâche à la fois d'être premier contact de nos usagers et indispensable pour permettre le fonctionnement.

D'ores et déjà deux projets d'investissement sont en cours :

- La modernisation de notre réseau informatique et téléphonique avec protection de nos données et meilleure efficacité.
- L'amélioration de l'ambiance de travail avec la mise en place de climatisation réversible.

Mais la stabilisation générale c'est aussi :

- Consolider les emplois.
- Consolider le pilier socio-judiciaire en améliorant son efficacité globale : souplesse, réactivité, équilibre économique.
- Consolider le plan de formation salariés et bénévoles.
- Le renforcement du pilotage politique et technique.
- La mise en place d'une comptabilité analytique.
- Développer la politique de communication.
- Actualiser la politique de partenariat en développant la notion de contrat d'objectifs et de moyens pluriannuels avec nos financeurs.

Répondre aux défis de demain :

Plusieurs éléments impliquent que nous soyons en mesure de répondre aux défis de demain. Le principal défi est pour l'essentiel la pérennisation de notre association et l'amélioration de notre potentiel.

Ces défis sont aujourd'hui posés en termes d'interrogation :

- Quelle politique pénale demain ? le Président de la République vient d'en développer les principales orientations.
- Quelle politique de l'aide aux victimes dans le futur ?
- Quels moyens seront demain à notre disposition, dans un contexte de finances publiques compliqué ?
- Quelles adaptations nécessaires indispensables par rapport aux variations d'activité ?
- Quelles évolutions des pratiques dans le futur ?

Ce ne sont là que quelques questions qui de toute façon se poseront demain ou après-demain.

Faire face aux défis implique d'être en permanence capables de nous adapter en travaillant dans les directions suivantes :

- Renforcer la réflexion stratégique au niveau de la gouvernance avec une veille permanente sur les évolutions possibles des contextes politiques, financiers, sociétaux ...
- Cultiver le goût de l'innovation en expérimentant et en développant notre capacité de propositions (ex Projet [37]).
- Mettre en place une culture collective de « projet » avec le développement de la conduite de projet : élaboration, partenariat, co-construction, expérimentation, retour d'expérience etc...
- Opérationnaliser les innovations ou expérimentations portées par l'association en appliquant une politique de projets impliquant l'ensemble des phases : de l'idée à l'opérationnalité ; Guichet Unique de Santé au Travail (GUST) – Service Régional de Justice Restaurative (SRJR).
- Diversifier l'activité en saisissant les opportunités, en explorant les domaines proches de nos métiers de base avec toujours le souci de l'équilibre économique de notre action.
- Développer la transversalité des compétences collectives et individuelles permettant la souplesse et la réactivité par la formation.
- Renforcer notre notoriété en prenant les initiatives indispensables montrant notre savoir-faire : ex Ruban Blanc.
- Développer la notion de qualité de service à nos usagers ainsi que celle « d'accompagnant » comme nouveau métier.
- Assurer la continuité « générationnelle » par l'organisation des transferts de savoir-faire.

Ces pistes sont autant d'idées dont l'objectif est l'adaptabilité permanente de REMAID France Victimes 26 aux aléas extérieurs. Plus que la concrétisation de ces idées, l'essentiel est le développement de ce que l'on peut appeler l'esprit REMAID.

Ancrés dans nos territoires, outillés pour faire, animés par une dynamique permanente de progrès, portés par nos valeurs, fidèles à notre histoire c'est ainsi que nous répondrons ensemble aux défis de demain.

En conclusion :

2018 c'est à la fois la continuation des années précédentes et l'affirmation de notre volonté commune de « servir » celles et ceux que nous accueillons, en faisant bien notre travail.

Nous écrivions en conclusion du rapport 2017 :

« Cette mission, ces valeurs nous rassemblent. Nous sommes les héritiers de celles et ceux qui hier, imaginèrent REMAID. La flamme se transmet de génération en génération avec l'enthousiasme d'apporter notre contribution individuelle à l'œuvre collective. »

« 2017 était un grand cru, ensemble nous ferons encore plus et mieux en 2018 »

Rapport rédigé par Gérard CLEMENT Président au nom du Conseil d'Administration.



RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2017

COMMENTAIRE SUR L'ACTIVITE DES SERVICES

Le bilan des activités de l'année 2017 présente, comme vous pourrez le constater, des résultats solides qui illustrent le dynamisme de nos équipes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, dit-on habituellement, et il est vrai que les décideurs ont besoin d'indicateurs d'activité objectifs pour mesurer la performance d'un service et engager de manière rationnelle les moyens dont ils disposent. Mais si les chiffres donnent une image du réel, ils ne sauraient refléter et décrire tout le réel de l'activité. Dans nos métiers de l'aide aux victimes et de la prévention de la délinquance, il est parfois des actions de la plus haute importance que les ratios auraient bien de la peine à mettre en évidence. Le présent rapport s'attachera donc à combiner ces deux approches pour permettre une évaluation transparente de nos résultats.

1/ Forte activité sur l'aide aux victimes

La politique publique d'aide aux victimes a atteint en 2017 un niveau de structuration indispensable à la reconnaissance des victimes et de leurs droits.

Cette année marque en effet l'avènement du Service Public de l'Aide aux Victimes animé au niveau central par une délégation interministérielle, administré par le ministère de la Justice et reposant principalement au niveau local sur un réseau d'associations conventionnées regroupées autour de leur fédération : France Victimes.

<http://www.gouvernement.fr/guide-victimes/contacter-une-association>

Après un bond de 22% en 2016, l'activité de REMAID continue de progresser en 2017 (+5,4%), ce qui témoigne d'un meilleur accès des justiciables au service d'aide aux victimes.

Le partenariat avec le Parquet du TGI de Valence est d'un très bon niveau, avec 18% des saisines réalisées directement par le biais de l'article 41 du Code de Procédure pénale. Ce protocole, auquel nous avons donné le nom de la magistrate du Parquet chargée des violences conjugales et des mineurs, a concerné 450 personnes en 2017, contre 113 en 2016, représentant une hausse de 300%. Il permet notamment d'avoir une vigilance particulière sur les femmes victimes de violences qui ont déposé une main courante ou qui sont venues retirer leur plainte. Il peut également être activé par le Procureur dans les cas de violences sexuelles ou d'accidents mortels de la circulation afin d'apporter un soutien immédiat à la personne ou sa famille.

Le Bureau d'aide aux victimes signe une nouvelle progression de sa fréquentation, avec une amélioration significative des prises en charge dans le cadre des comparutions immédiates (119 personnes, contre 31 en 2016, +284%). Il conviendra de capitaliser avec les services du Parquet sur les bonnes pratiques mises en place cette année pour corriger la faiblesse majeure de ces procédures de comparution immédiate qui, en accélérant le temps judiciaire, conduisent parfois à oublier les victimes et les préjudices qu'elles ont subis.

Les indicateurs de réactivité sont également très satisfaisants avec 30% des victimes contactées moins d'1 mois après les faits.

1.1 Les victimes du terrorisme

L'association REMAID a poursuivi l'accompagnement psycho-social des victimes et des familles de victimes des différents actes terroristes qui ont frappé nos compatriotes, depuis l'attentat du Bardo à Tunis en 2015 jusqu'à celui de Nice en 2016.

La spécificité des troubles présents chez certaines victimes ont conduit nos psychologues à se former aux techniques d'EMDR (Eye-Movement Desensitization and Reprocessing), nouvelle approche psychothérapeutique dans le traitement du stress post-traumatique basée sur la stimulation sensorielle.

Référente attentat pour le Ministère de la Justice dans la Drôme, l'association REMAID aurait la responsabilité de mettre en place et de piloter l'Espace d'Information et d'Accompagnement des victimes (EIA) ouvert sur décision du Préfet en cas d'attentat. Afin de pourvoir à tout événement, elle a commencé à créer des partenariats avec des psychologues du réseau local, avec la Cellule d'Urgence médico-Psychologique (CUMP), avec le Conseil Départemental ou la CAF. L'association aura un rôle de tout premier plan à assurer dans le comité local d'aide aux victimes (CLAV) qui sera mis en place par la Préfecture.

1.2 Les violences intrafamiliales

Les infractions commises dans le milieu familial au sens large atteignent désormais près de 40% des situations qui arrivent à REMAID, nécessitant une vigilance accrue. Nous avons pu ainsi mobiliser un TGD (téléphone grave danger) et éviter, grâce à la réactivité de nos partenaires du CIDFF, du Parquet et de la Gendarmerie, un passage à l'acte criminel. En revanche, dans une autre situation dont nous n'avons pas connaissance, c'est une femme et ses trois enfants qui ont été supprimés par le père de famille. Le soutien de REMAID s'est alors concentré sur les collègues de travail, l'entourage des enfants, le proche voisinage, tandis que la famille plus éloignée, résidant dans un département limitrophe, était prise en charge par l'association d'aide aux victimes locale.

Ce constat justifie l'intensité de notre engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes. La campagne du Ruban Blanc 2017, très en phase avec l'actualité, a recueilli plus de 1100 signatures ainsi que les délibérations de 63 conseils municipaux (bilan détaillé joint). Nous remercions chaleureusement les partenaires qui se sont joints à nous sans lesquels cette campagne n'aurait pas eu une telle résonance.

1.3 L'administration ad hoc et les mineurs victimes

Nous avons accueilli et accompagné 136 mineurs (dont 42 âgés de moins de 13 ans, 28 âgés de 13 à 15 ans) victimes principalement de viols et d'agressions sexuelles. La plupart fait l'objet d'une prise en charge psychologique et certains bénéficient de nos ateliers de sophrologie. Il s'agit là d'une nette augmentation qui nous préoccupe fortement. Nous œuvrons avec Madame la substitut du procureur aux mineurs et l'association AMV26 pour que ces enfants bénéficient de la meilleure prise en charge possible dès le stade de l'audition et tout au long de la procédure.

En administration ad hoc, l'activité est d'autant plus soutenue que la SEAD a cessé de prendre de nouveaux mandats et que très peu d'associations sont habilitées pour représenter les mineurs étrangers isolés sur le ressort de la Cour d'Appel de Grenoble. Nous avons ainsi 65 dossiers en file active. La montée en charge du service (plus de 20 nouveaux mandatements par an) a nécessité le recrutement et la formation d'une employée administrative et de nouveaux bénévoles. Il est devenu indispensable de réunir nos partenaires du Conseil Départemental et de la Justice pour faire le point sur l'exercice de ces mandats.

1.4 L'accompagnement des victimes en cour d'assises

L'accompagnement en Cour d'Assises suscite toujours autant de témoignages de gratitude des victimes et de leurs familles. *« Bonjour, je me permets de vous écrire car je souhaiterai remercier Mireille et Béatrice qui nous ont accompagnées ma fille XXX ainsi que moi-même lors de la cour d'assises du 13 14 15 novembre. Leur soutien était énorme pour nous. Et je voulais m'excuser auprès d'eux car nous n'avons même pas pu les remercier et leur dire au revoir car les policiers nous ont fait sortir par l'arrière du tribunal. Encore mille merci et continuez ce que vous faites, c'est très très bien ».*

Ce message du 21 novembre 2017 est tout à fait significatif du réconfort que peuvent trouver les victimes en notre présence, réconfort qui constitue la première lettre de notre acronyme.

Nos équipes ont couvert 15 semaines d'audience et accompagné plus de 80 personnes en 2017.

1.5 L'organisation des 31es assises nationales de l'aide aux victimes

L'association REMAID a organisé en juin dernier, en partenariat avec Valence-Romans Agglo, un événement d'intérêt national : les 31es assises de l'aide aux victimes. Les élus drômois ont su faire de cet événement une véritable réussite au vu des retours particulièrement élogieux des congressistes. Ces journées d'étude, qui se sont tenues à l'Hôtel du Département et à l'ensemble Charles Bringuier de Chatuzange-le-Goubet, ont accueilli près de 400 personnes venues de France métropolitaine et d'Outre-mer pour réfléchir aux violences au travail et à leur impact, sur les victimes mais aussi sur leurs familles (conjointes et enfants). De nombreuses personnalités étaient également présentes pour entendre le message de la nouvelle Garde des Sceaux, Nicole BELLOUBET, à l'adresse du réseau France Victimes.

1.6 La prévention des violences au travail

La spécificité de l'association REMAID est d'avoir développé, à partir de 1999, alors que M. DEBOUT présentait son rapport au nom du Conseil Economique et Social « Travail, violences, environnement », une action spécifique en faveur des victimes de violences au travail. Depuis, cette problématique n'a cessé de prendre de l'ampleur pour devenir une véritable problématique de politique publique, sans toutefois que l'émergence et la coordination des dispositifs d'aide et d'accompagnement ne suivent. C'est pourquoi l'association REMAID a développé avec la CPAM, le Comité d'Hygiène Sociale de la

Drôme et ses partenaires de la Santé au Travail un guichet unique (GUST) venant répondre aux besoins de soutien et d'orientation provenant aussi bien des employeurs que des salariés. Fortement ancré dans les attentes et besoins des usagers, le projet GUST s'est consolidé en prenant en compte l'analyse stratégique de l'environnement, en structurant un réseau d'experts et en formalisant ses outils de pilotage et d'évaluation.

1.7 Projection d'un chargé de mission auprès des sinistrés d'IRMA à Saint-Martin

En solidarité aux sinistrés de l'ouragan IRMA, l'association REMAID a mis à disposition de sa fédération FRANCE Victimes un chargé de mission expérimenté qui a fait partie de la dernière équipe projetée à Saint-Martin afin de maintenir du lien social, rassurer les populations par une présence témoignant de la solidarité nationale, apporter un appui dans les démarches d'indemnisation alors même que bon nombre d'administrations et de services étaient eux-mêmes sinistrés ou simplement fournir une aide matérielle (eau potable).

2/ Reflux de la médiation pénale, ouverture sur la Justice restaurative

2.1 La médiation pénale

L'association REMAID dispose d'un service de médiation pénale attaché à satisfaire aux exigences de qualité posées par les instances européennes, à savoir :

- Une procédure de sélection des médiateurs représentative de la société et de la variété des cultures qui la composent, fondée sur les qualités relationnelles nécessaires à l'exercice de la fonction,
- La formation continue des médiateurs et l'évaluation de leurs résultats,
- Une participation régulière et impérative à des séances collectives d'analyse des pratiques,
- Des normes de bonnes pratiques comprenant l'intervention en binôme, la garantie de libre adhésion des médiés, la possibilité pour eux de consulter à tout moment un avocat et/ou un interprète,...
- Un espace sûr et confortable permettant de renouer le dialogue, de construire des accords,
- Un traitement prompt (dispositif de médiation TTR) et néanmoins respectueux du rythme des médiés.

Ce service est gratuit pour les justiciables et représente une alternative aux poursuites particulièrement intéressante notamment dans le contentieux pénal familial où le contexte émotionnel exacerbe les litiges.

Comme annoncé par M. le procureur de la République, la réalisation de la plupart des médiations pénales a été transférée à des délégués du procureur et seuls quelques dossiers « sensibles » ont été orientés vers l'association REMAID.

La faiblesse des volumes traités par notre service ne permettant plus une pratique régulière indispensable pour maintenir la qualité du service, nous nous sommes réorientés sur la médiation sociétale. Celle-ci permet notamment d'apaiser et/ou de régler un certain nombre de litiges de voisinage entre locataires ou copropriétaires, à la demande de bailleurs sociaux ou d'élus locaux.

2.2 La justice restaurative

L'association REMAID et son partenaire le SPIP Drôme-Ardèche, intervenant dans le cadre d'une convention qui les relie aux chefs de juridiction du TGI de Valence et à l'institut français de justice restaurative (IFJR), viennent de terminer la première médiation restaurative directe pour crime grave et violent en France.

Sur 2017, 15 entretiens au total ont été réalisés au titre de la justice restaurative.

L'association est par ailleurs membre du groupe de travail France Victimes qui a pour objectifs d'élaborer la position, les protocoles et les projets de la fédération sur ce nouveau droit. Nous avons également contribué à la réalisation d'un article à ce sujet dans le JURISCLASSEUR.

Enfin, REMAID est à l'initiative du rapprochement des acteurs dans le ressort de la Cour d'appel de Grenoble afin de promouvoir un Service Régional de Justice Restaurative destiné à informer, à faciliter et à coordonner les projets locaux et les réponses aux demandes des justiciables.

3/ Un Pôle socio-judiciaire davantage orienté vers la prévention de la récidive

3.1 Les mesures d'enquête

○ Les enquêtes sociales rapides

414 enquêtes sociales rapides ont été prescrites par la juridiction en 2017, contre 295 l'an passé, soit une hausse de 40%. Notons qu'elles ont toutes été réalisées dans les délais impartis, dans le cadre de comparutions immédiates.

○ Les enquêtes de personnalité

50 nouvelles enquêtes de personnalité nous ont été confiées par les juges d'instruction en 2017, un volume inférieur à 2016 (57 EP) mais dans la moyenne des trois dernières années. Il faut souligner ici que ces mesures qui étaient naguère exclusivement prescrites pour les mis en examen sont désormais également ordonnées pour éclairer la juridiction sur la personnalité des victimes (12% des mesures en 2017).

3.2 Le contrôle judiciaire socio-éducatif

En 2016, le SPIP de la Drôme a proposé de nous transférer le contrôle judiciaire socio-éducatif. Après une étude risques/opportunités, l'association REMAID a décidé d'accepter cette nouvelle mission. Nous y avons vu en effet un formidable outil de prévention de la récidive.

En assurant le suivi des personnes mises en examen placées sous contrôle judiciaire, nous pouvions en effet enclencher des trajectoires désistantes en facilitant la mise en œuvre des obligations de soins et en veillant à leur bonne appropriation, en favorisant l'accès à une formation, à un emploi, à un logement, autant de passerelles vers une inclusion socio-professionnelle dont on sait qu'elle est un rempart, s'il en est, contre la récidive.

Près de 90 personnes étaient suivies par l'association dans le cadre de ce mandat fin 2017.

4/ Professionnalisation et diversification de l'offre de service

L'association était forte en cette fin 2017 de 21 salariés (dont 3 absents) représentant 14,6 ETP (création nette de 2,7 ETP) et de 55 bénévoles concourant efficacement à la réalisation des différentes missions qui nous sont confiées. Pratiquement tous les salariés sont formés aux premiers secours (PSC1), une formation qui fait sens par rapport à notre cœur de mission.

4.1 Consolidation des effectifs et diversification de l'offre de service

- Etoffer les équipes et favoriser l'épanouissement personnel et professionnel

Les mouvements de personnel ont été nombreux cette année avec tout d'abord l'arrivée de « bébés REMAID ». Nous avons également vu des collaborateurs partir vers de nouveaux horizons professionnels (Administration pénitentiaire, Assurances) et d'autres nous rejoindre pour renforcer l'aide aux victimes, l'administration ad hoc, le GUST ou le pôle socio-judiciaire.

Par ailleurs, le projet associatif entend favoriser la performance globale en conciliant au mieux les responsabilités professionnelles et la vie familiale et sociale des salariés. L'autonomie des collaborateurs et la souplesse de l'organisation ont pour corollaires la confiance, la responsabilisation et un rendu compte régulier.

- Diversifier l'offre de services

L'offre de service s'est également diversifiée avec le recrutement d'une sophrologue qui reçoit en séances collectives et/ou individuelles sur Valence et sur Montélimar. Cette activité a suscité un véritable engouement chez les victimes et s'avère être un remarquable complément au soutien psychologique.

4.2 Professionnalisation et Gestion prévisionnelle des emplois et compétences

La montée en compétence de nos collaborateurs s'appuie en tout premier lieu sur un effort pluriannuel de formation continue (13.000€ consacrés à la formation des personnels, bien au-delà du plafond de prise en charge de notre OPCA).

Elle se poursuit par le biais des formations internes organisées par nos salariés et ouvertes non seulement à nos personnels mais aussi à nos partenaires.

Elle s'enrichit encore des process de travail fondés sur l'interagir (coopération entre les services, transversalité, pluridisciplinarité, co-développement) et l'ouverture sur l'environnement (les partenariats, source primordiale d'acquisition de nouvelles connaissances).

Enfin, elle se consolide par des séances d'analyse des pratiques professionnelles, un temps indispensable pour élaborer, soutenir, améliorer la qualité de nos interventions.

4.3 Confidentialité, protection des données et droit d'accès

Les personnels ont été régulièrement sensibilisés sur une stricte observance des règles de confidentialité, pierre angulaire de notre métier.

Cette exigence s'est doublée d'un renforcement généralisé en matière de protection des données nominatives : production des règles concernant les modalités et durée de garde et de destruction, numérisation des dossiers et archivage dans des lieux fermés à clé, information des personnes accueillies sur leur droit d'accès et de rectification, mise à niveau du serveur informatique, des ordinateurs et des logiciels. L'association a donc bien anticipé sa mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD) qui entrera en vigueur le 25 mai 2018.

Perspectives 2018

L'année 2018 sera placée sous le signe de l'inventivité et de la mutualisation pour favoriser les trajectoires résilientes :

- Améliorer la participation des usagers

La mise en place d'un comité d'usagers nous permettra de mieux recueillir leurs attentes et leurs besoins, de vérifier la pertinence de nos actions, de nos process, et de voir comment les améliorer (co-construction d'une enquête de satisfaction).

- Promouvoir des innovations contre la violence routière

L'association REMAID travaille à dupliquer et à adapter une remarquable initiative qui a vu le jour en Outre-Mer, le projet [57], faisant référence au nombre de tués sur les routes de Guadeloupe en 2016. Baptisée dans la Drôme « Projet [37] », cette initiative vise à constituer un recueil d'œuvres évoquant la violence routière réalisées par des artistes drômois et commentées par des personnalités publiques, des familles de victimes, des médecins, prothésistes ou autres professionnels confrontés aux conséquences des accidents. Nous le concevons à la fois comme un outil de prévention, en particulier en direction des jeunes, et comme un tuteur de résilience pour la reconnaissance des victimes.

- Faciliter l'accès à des mesures de justice restaurative

Nous avons fait le constat, largement partagé, de la nécessité de créer un service régional de justice restaurative (SRJR) sur le ressort de la Cour d'Appel de Grenoble afin de favoriser un accès effectif à ce nouveau droit. Ce SRJR permettra de mettre en commun nos savoir-faire, nos ressources, nos réseaux, d'organiser plus facilement des formations, des séances d'information pour les professionnels, et ainsi de répondre plus facilement aux demandes légitimes des justiciables.

- Anticiper les problématiques de radicalisation au travail et chez les jeunes

Les problématiques de radicalisation et du fait religieux se sont invitées dans les entreprises et les collectivités publiques ainsi que dans les établissements scolaires. C'est pourquoi nous souhaitons organiser, avec nos partenaires, un colloque sur ce sujet en direction des institutionnels et des professionnels des ressources humaines de Drôme et d'Ardèche.

- Soutenir la qualité de vie au travail

En 2018, le GUST cessera d'être un projet pour devenir une réalité dans le paysage drômardéchois avec mise en place d'un numéro vert, traitement des appels par des écoutants formés, analyse des demandes et mobilisation des ressources adaptées pour répondre aux besoins des entreprises et des collectivités, ceci dans le cadre des orientations définies par le 3ème plan de Santé au travail (PST3).

- Renforcer les trajectoires désistantes

En lien avec nos partenaires du Centre Pénitentiaire, nous allons chercher à renforcer la prévention de la récidive en améliorant l'accompagnement des personnes placées sous contrôle judiciaire socio-éducatif, ceci à travers différents outils que nous allons explorer (mise en œuvre immédiate de l'obligation de soins, ateliers collectifs de sophrologie pour travailler sur les pulsions et les émotions,...).

Pour conclure, je dirai qu'il se dégage à la lumière de ces résultats et de ces projets une énergie remarquable, entièrement tournée vers les publics accueillis, avec à cœur la qualité des prestations et le sens des missions. Cette alchimie repose non seulement sur des personnalités sympathiques, engagées, dynamiques, mais surtout sur une performance collective, sur un « agir ensemble » tout à fait précieux. C'est également sur ces indicateurs que les décideurs se fondent pour nous accorder, année après année, leur soutien et leur confiance.

Fabrice DELABROY

Directeur

RAPPORT D'ACTIVITE DU S.A.V

ANNEE 2017

Nous avons reçu en 2017 : **2 536** personnes en aide aux victimes et 214 personnes en accès au droit, soit au total **2 750** (+ 5,4 %)

Nombre d'entretiens et de diligences : **6 339** (+ 4 %)

	2014	2015	2016	2017
Nombre de personnes reçues	2188	2194	2609	2750
Dont personnes en pénal	1526	1982	2426	2536
Dont nouvelles affaires civiles	306	212	183	214
Nombre d'entretiens et diligences	5409	5388	6096	6339

➤ Par qui sont orientées les personnes vers l'association :

Parquet : 24,8%

Procureur de la République : 11,8%

Relations personnelles : 8%

Police Gendarmerie : 18,1%

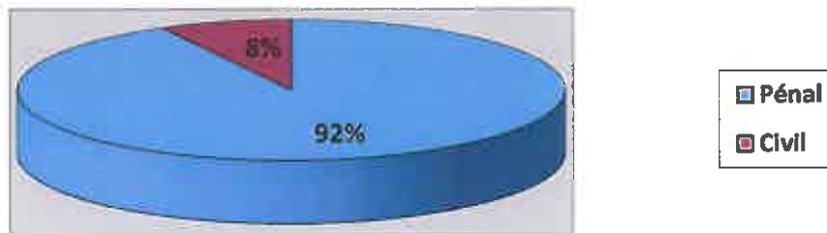
Services sociaux : 5,8%

Mairie : 0,5%

Autres services judiciaires : 4,8%

Corps médical, hôpitaux :	3,8%
Publicité, médias :	2,5%
Autres associations :	1,5%
BAV :	0,8%
Autres et non déclarés :	17,6%

➤ **Faits à l'origine de la saisine :**



LES MOTIFS DE CONSULTATION

➤ **Types d'infractions pénales :**

Atteintes aux personnes :	61%
Atteintes aux biens :	21%
Accidents de la circulation :	10%
Autres :	8%

- Atteintes aux personnes : 61%
 - Coups et blessures volontaires : 44%
 - Viols & Agressions sexuelles : 12,2%
 - Menaces et injures : 10%
 - Harcèlement : 10%
 - Homicides ou blessures involontaires : 3%
(hors accidents de la route)
 - Non représentation d'enfants : 5,3%
 - Meurtres, Assassinats : 3%
 - Abandon de famille : 1%
 - Autres : 11,5%

- Atteintes aux biens : 21%
 - Vols : 44,6 %
 - Abus de confiance/ Escroquerie : 32,4%
 - Dégradations : 14,8%
 - Autres : 8,16%

- Accidents de la circulation : 10%

- Autres infractions : 8%

➤ **Ancienneté des faits :**

Moins de 24 heures :	5,9%
De 24 heures à 1 mois :	24,3%
De 1 mois à 3 mois :	14,8%
De 3 mois à 1 an :	29,2%
Plus d'1 an : 33.5% :	25,8%

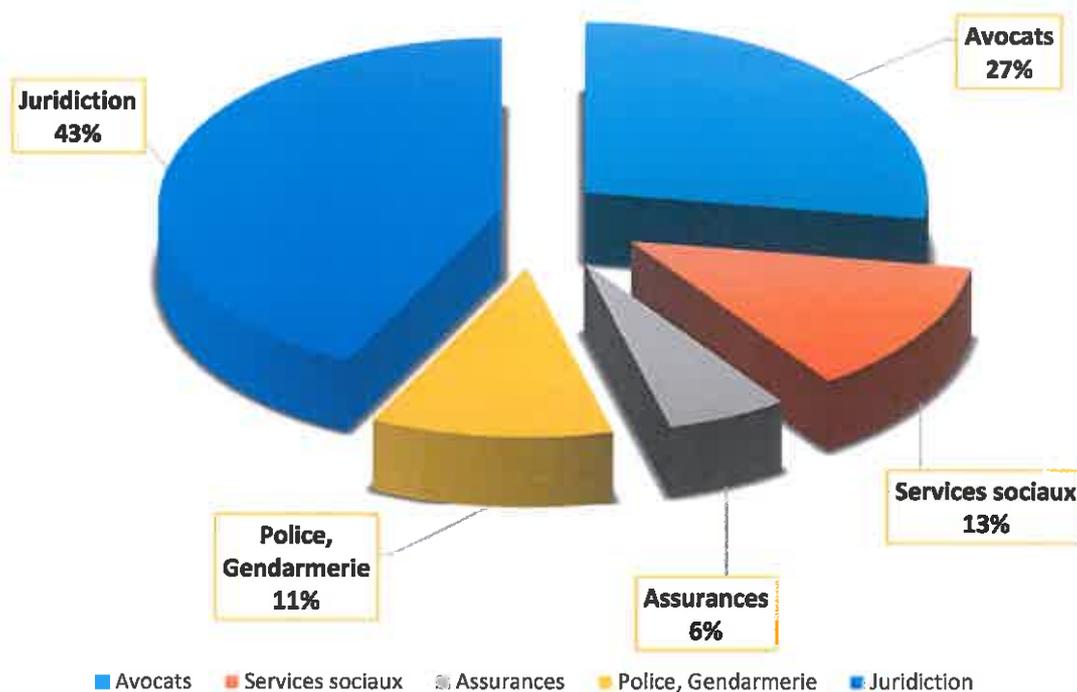
➤ **Modalités de contact :**

A l'initiative de la personne	69,8%
Démarche proactive de l'association	30,2%

➤ **Cadre de l'infraction :**

Ex-Séparés :	16,6%
Conjugal :	12%
Familial (hors conjugal) :	10,6%
Travail :	9,8%
Autres :	51%

LES PARTENAIRES MOBILISES PAR REMAID



PUBLIC RECU

➤ **2 750 personnes ont été reçues en 2017**

Femmes : 1 666 soit : **65,70%**

Hommes : 870 soit : **34,30%**

➤ **Situation familiale :**

Mariés, concubins, pacsés : 14,1%

Célibataires : 6,6%

Séparés divorcés : 7,4%

Veufs : 1%

Non déclarés : 70,9%

➤ **Ressources :**

Parmi les personnes qui nous ont indiqué leur niveau de ressources :

Moins de l'AJ, sans ressources, RSA : 43,1%

AJ < Revenus < 1500€ : 24%

AJ > 1500€ : 32,9%

**POLE AIDE AUX
VICTIMES**

L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES VICTIMES

L'objectif de l'association est d'aider les victimes à faire valoir leurs droits, à obtenir réparation du préjudice subi et à se reconstruire positivement, afin de ne pas être prisonnières d'un « statut de victime » qui nourrit amertume, rancœur et repli sur soi.

Pour cela, l'accompagnement est global : en effet, les conséquences d'une infraction peuvent prendre une dimension variable selon les individus, les tempéraments, les parcours de vie, la situation matérielle, familiale ou professionnelle, les soutiens mobilisables ; il n'y a donc pas d'accompagnement type mais des prises en charge variées destinées à répondre à la singularité des situations et à leur évolution. Aussi appartient-il aux accompagnants de l'association d'évaluer dans un premier temps les répercussions et les besoins de la personne. Sont à cet égard primordiales l'écoute, l'attention particulière qui vont reconforter, apaiser la victime. Si celle-ci se sent particulièrement anxieuse ou déstabilisée par l'infraction, un soutien psychologique peut se révéler nécessaire. En complément, des activités support sont proposées : groupes de parole, ateliers de pratique de la sophrologie et ateliers d'écriture.

Les accompagnants de l'association ont également vocation à expliquer la procédure pénale ainsi que les droits à mettre en œuvre. Nous sommes amenés à faire du lien avec tel ou tel partenaire en fonction des problématiques qui apparaissent ; la victime va peut-être avoir besoin d'un avocat, d'un expert ou d'un huissier : nous pouvons alors l'aider à trouver un financement des honoraires (à ce titre, il serait bon que les contrats de protection juridique se développent) ; la victime peut avoir besoin de bénéficier d'une ordonnance de protection, de changer de logement pour se sentir à l'abri, de trouver un emploi, une formation ou même des activités pour les enfants si elle doit travailler en période de vacances scolaires : nous prenons alors attache avec la C.A.F. et les assistantes sociales. Les personnes les plus fragilisées ou isolées, notamment par la barrière de la langue, demandent un accompagnement physique vers les services spécialisés, c'est le sens de la médiation sociale que nous proposons.

Cette évaluation des attentes et besoins des victimes est à rattacher à la directive EVVI 2012/29/UE du Parlement européen et du Conseil datée du 25 octobre 2012, établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVALUATION PERSONNALISÉE

Source :

Evaluation of VIctims

Co-funded by the Criminal Justice Programme of the European Union

1. L'évaluation personnalisée est étendue à deux points de vue et se place dans deux perspectives différentes :
 - en ce qui concerne le type, la nature ou les circonstances de l'infraction : toutes les victimes, quel que soit le type d'infraction,
 - en ce qui concerne la victime elle-même : toutes les victimes, quel que soit le statut procédural (témoin, partie civile, plaignant...)
2. L'évaluation personnalisée doit évaluer les besoins spécifiques de la victime en termes de protection à chaque étape de la procédure pénale : les mesures spéciales peuvent commencer juste après le dépôt de plainte de la victime ou lorsque les autorités engagent la procédure pénale (et pas avant). Les mesures de protection n'ont pas de durée minimale puisqu'elles sont liées aux exigences de la procédure pénale.
3. L'évaluation personnalisée doit se dérouler, conformément à l'article 22, « en temps utile », c'est-à-dire dès que possible, afin de déterminer le risque de victimisation secondaire et répétée, d'intimidations et de représailles. Il s'agit là d'une innovation majeure de la Directive qui vise à déterminer dès que possible les besoins spécifiques d'une victime.
4. L'évaluation personnalisée doit être menée en coopération étroite avec la victime, en tenant compte de ses souhaits, notamment si elle ne désire pas bénéficier de mesures de protection spéciales. Les mesures de protection spéciales seront inefficaces sans le consentement de la victime ; dans certains cas l'évaluation personnalisée pourra donc être très brève.
5. L'évaluation personnalisée est individuelle et modulable :
Son ampleur peut varier selon la gravité de l'infraction ou le degré du préjudice apparent subi par la victime. Chaque personne réagit différemment face à une infraction et seule une évaluation personnalisée permet de mettre en évidence les vulnérabilités propres à une victime. La Directive est favorable à une approche au cas par cas, sans créer de catégories prioritaires ou de hiérarchisation des victimes.

Il faut cependant tenir compte de quelques éléments fondamentaux :

- les caractéristiques personnelles de la victime (telles que son âge, sexe et expression ou identité de genre...),
- le type ou la nature de l'infraction (violences intrafamiliales par ex.),
- les circonstances de l'infraction (telles que criminalité organisée, situation de dépendance entre l'auteur de l'infraction et la victime).

Les mineurs victimes sont présumés avoir des besoins spécifiques en matière de protection (Article 22 §4).

Par ailleurs, le considérant 57 dresse la liste d'un certain nombre d'infractions (terrorisme, traite d'êtres humains, criminalité organisée, violences intrafamiliales, violences sexuelles, infractions fondées sur le genre...) pour lesquelles il doit y avoir une forte présomption que les victimes bénéficieront de mesures de protection spéciales.

6. L'évaluation personnalisée a pour objet d'identifier les victimes vulnérables, « en raison de leur exposition particulière au risque de victimisation secondaire et répétée, d'intimidations et de représailles » (Article 22 §1).

Cette particulière vulnérabilité permet aux autorités concernées de déterminer si une victime qui a des besoins spécifiques en matière de protection peut bénéficier ou non de mesures spéciales pendant la procédure pénale. Il existe un lien nécessaire entre la protection prévue à la suite de l'évaluation personnalisée et la procédure pénale dans la mesure où le considérant 58 prévoit que « les préoccupations et craintes de la victime concernant la procédure devraient être un élément essentiel pour déterminer si elle a besoin de mesures particulières ».

7. L'évaluation personnalisée n'est pas figée et doit être actualisée tout au long de la procédure pénale pour tenir compte au mieux de la situation de la victime, qui peut évoluer après la première évaluation.

LE BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

AU SEIN DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

DE VALENCE

L'activité du Bureau d'Aide aux Victimes, dénommé ci-après BAV, implanté au sein du Tribunal de Grande Instance de Valence depuis 2014, est en augmentation constante.

Depuis son existence, le nombre de personnes reçues au sein du BAV a presque doublé. En effet, au cours de l'année 2017, 826 victimes ont été prises en charge au BAV, contre 671 en 2016, 537 en 2015 et 430 en 2014.

Au total, 1112 entretiens ont été réalisés durant cette année au sein de ce bureau dédié à l'accueil, l'information et l'accompagnement des victimes dans leurs démarches. Du mardi au vendredi, sont privilégiés les entretiens physiques, mais les intervenants au BAV sont également amenés à réaliser des entretiens téléphoniques avec certaines victimes.

Le Bureau d'Aide aux Victimes permet de répondre aux différents besoins d'écoute, d'information, d'orientation des victimes, mais aussi d'aide dans les démarches à réaliser suite à la commission d'une infraction, du dépôt de plainte à l'exécution de la décision de justice prononcée. Ainsi, de nombreuses victimes ont bénéficié d'un suivi ou de plusieurs entretiens.

La majorité des victimes rencontrées au BAV en 2017 avaient déjà déposé plainte et souhaitaient obtenir des informations sur l'état d'avancement ou le déroulement de la procédure, sur leurs droits, dans la phase présentencielle, ou encore pour obtenir des explications sur la décision de justice rendue, sur le recouvrement des dommages-intérêts, sur les modalités de recours.

Un travail de partenariat quotidien est effectué par les intervenants de REMAID au BAV avec les services de police et de gendarmerie, du Parquet, ainsi qu'avec les différents greffes, le barreau des avocats de Valence, les huissiers de justice. Les chargés de mission travaillent également avec les services sociaux ou médicaux, les services d'hébergement d'urgence, les organismes de logement ou d'autres partenaires. Ce partenariat permet d'améliorer l'information des victimes sur la procédure et sur leurs droits, de faciliter leurs démarches pour leur permettre de les exercer, d'obtenir réparation des conséquences de l'infraction subie et d'en atténuer autant que possible les répercussions dans leur vie quotidienne.

L'assistance des victimes par un avocat est toujours privilégiée. Les informations données aux victimes reçues au BAV concernant les dispositions relatives à l'aide juridictionnelle, les garanties protection juridique éventuellement prévues dans leurs contrats d'assurance, ou encore sur les conventions d'honoraires pouvant être établies avec l'avocat mandaté favorisent ainsi le recours à un avocat pour les assister et les représenter dans le cadre des procédures les concernant.

La majorité des victimes prises en charge au BAV avait subi des atteintes aux personnes (59% d'entre elles), consistant en des violences physiques (23%) ou sexuelles (13%) ou encore en des menaces de mort ou de crimes et délits, ou des faits de harcèlement de la part d'un(e) ex-conjoint(e), d'un(e) concubin(e) ou dans le cadre de leur travail (19% au total). 25% des victimes rencontrées au BAV au cours de l'année 2017 avaient fait l'objet d'une atteinte aux biens, mais la plupart d'entre elles avaient également subi des violences ou menaces à cette occasion ou faisaient état de répercussions psychologiques plus ou moins graves suite à l'infraction commise à leur égard. 5% des personnes reçues au cours de cette année avaient été victimes d'un accident de la circulation à l'origine d'un dommage corporel ou du décès d'un proche.

Généralement, les intervenants de REMAID au sein du BAV sont sollicités par les victimes elles-mêmes ou par leurs proches, suite à l'information délivrée par les services de police ou de gendarmerie, les services judiciaires, ou d'autres partenaires sur l'existence du service proposé au sein du Palais de Justice de Valence. 82% des saisines du Bureau d'Aide aux victimes sont ainsi consécutives à une démarche des victimes.

Une prise en charge spécifique est proposée aux victimes dans le cadre des comparutions immédiates. Les intervenants du BAV sont dans ce cas requis, à la demande des magistrats du Parquet, en application des dispositions de l'article 41 alinéa 7 du Code de Procédure Pénale, pour leur apporter une aide et un soutien. Les victimes sont alors contactées par ces intervenants pour être informées du déroulement d'une audience de comparution immédiate et de leurs droits. Cette démarche proactive en faveur des victimes permet également de réaliser une première évaluation de leurs besoins et de les mettre en relation avec les différents professionnels pouvant contribuer à la réparation des conséquences de l'infraction subie (avocats, assurances, médecins, psychologues, services sociaux...).

Dans le cadre de cet accompagnement, à la demande des victimes, les intervenants du BAV prennent contact directement avec les avocats de permanence pour les parties civiles pour qu'elles puissent être représentées à l'audience et se constituer partie civile.

Cette démarche est particulièrement appréciée des victimes, qui sont ainsi informées de leurs droits et sont en mesure de les exercer, si tel est leur souhait, ou bénéficient d'une écoute privilégiée. L'intervention des chargés de mission de REMAID leur permet de mieux comprendre le déroulement de la procédure, de poser des questions sur les peines encourues en cas de condamnation de la personne prévenue de l'infraction, voire d'être informées ultérieurement de la décision prononcée lors de l'audience, lorsqu'elles décident de ne pas y assister.

Une prise en charge davantage systématique serait de nature à assurer leur information et l'effectivité de l'exercice de leurs droits, compte tenu de la rapidité du traitement de la procédure les concernant.

LES DEMARCHES PROACTIVES

La proactivité regroupe l'ensemble des démarches où le contact avec la victime est établi à l'initiative de l'association. *Ce modus operandi* représente 30 % des nouvelles saisines.

La proactivité vise à prendre en compte 3 types de situations :

- des situations d'urgence (comparutions immédiates) ou particulièrement graves (attentats, faits de viol avec déclenchement du protocole spécial sur les violences sexuelles annexé au présent rapport, accidents mortels de la circulation ou du travail, ou encore accidents collectifs),
- des affaires arrivant à l'audience et dans lesquelles les victimes n'ont pas accompli les démarches leur permettant de faire valoir leurs droits,
- des situations complexes ayant donné lieu à des retraits de plaintes ou à de simples mains courantes dans des affaires de violences intrafamiliales.

Le contact quotidien avec le magistrat de permanence

Depuis janvier 2004, un dispositif a été mis en place afin de pouvoir informer au plus vite les victimes sur leurs droits. Ainsi, nous avons des contacts quotidiens avec le magistrat de permanence et avec les greffières du Service de Traitement en Temps Réel (TTR) des infractions qui nous indiquent les coordonnées des victimes pour une mise à disposition immédiate du service d'aide aux victimes.

En cas de comparution immédiate, un contact téléphonique est pris sans délai avec les victimes pour leur permettre de faire valoir leurs droits, le plus souvent en lien avec les avocats de permanence pour les parties civiles.

L'Audiencement

Régulièrement, des bénévoles de l'association REMAID consultent les dossiers qui vont arriver à l'audience sous quelques semaines. Leur mission est de contacter les victimes qui n'ont pas fait valoir leurs droits. Ce travail est particulièrement utile car il arrive souvent que des personnes aient bien reçu l'avis à victime du tribunal mais n'aient pas fait les démarches nécessaires, soit par méconnaissance, soit par manque de temps, ou simplement parce que le document mis en attente s'est retrouvé enfoui sous une pile de papiers administratifs, de publicités ou de factures à payer. Cette démarche proactive est donc en général très bien reçue par les victimes qui ont parfois subi des préjudices graves ou pour lesquelles, en dépit d'un préjudice moindre, il est important, symboliquement, de se constituer partie civile.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTIES CIVILES

DEVANT LA COUR D'ASSISES

Depuis une dizaine d'années maintenant, l'association REMAID accompagne systématiquement les parties civiles lors des procès devant la Cour d'Assises de la Drôme, au sein du Tribunal de Grande Instance de VALENCE.

Lorsque l'association reçoit le rôle des audiences (liste des affaires prévues devant la Cour d'Assises), elle prend spontanément attache avec les parties civiles pour leur proposer un premier échange physique et/ou téléphonique. L'objectif est ici d'expliquer l'action de l'association à leur égard, une éventuelle visite du lieu dans lequel va se dérouler le procès, mais aussi parfois une rencontre avec les accompagnants.

Les avocats des personnes parties civiles sont également informés de cette mise à disposition.

Le coordinateur du dispositif prend en outre contact avec le secrétariat de la présidence du TGI pour disposer d'une salle pour les parties civiles pendant le procès, et avec le président/la présidente de la Cour d'Assises pour l'informer de notre présence.

Au cours du procès, nos accompagnants restent aux côtés des parties civiles pour assurer une présence physique et rassurante.

Ces accompagnements sont parfois éprouvants pour les accompagnants de l'association, physiquement – les verdicts sont parfois rendus au milieu de la nuit – et psychologiquement – certaines situations peuvent parfois toucher plus que d'autres.

Après le procès, l'association propose un suivi aux personnes qui en font la demande.

En chiffres pour l'année 2017, cet accompagnement représente :

- 89 parties civiles accompagnées.
- 5 sessions d'Assises – soit 15 semaines d'audience cumulées sur l'année.
- 1 chargé de mission-coordonateur et 10 bénévoles accompagnants – plus ponctuellement peuvent également intervenir sur le dispositif certains salariés de l'association (chargés de mission aide aux victimes ou psychologues).

La plupart des accompagnements l'ont été pour des faits de viols et de meurtre. Plus ponctuellement, des faits de vols aggravés et violences aggravées ont été jugés.

Nous relevons pour l'année 2017 :

→ Une **très solide équipe d'intervenants** : Malgré un changement dans la coordination du service, tous ont mis à profit leur expérience et leur bienveillance pour répondre parfaitement aux attentes et aux besoins des personnes.

→ Une **très bonne reconnaissance de l'ensemble des professionnels intervenant à la Cour d'Assises** (huissier d'audience, services d'ordre, présidents et présidente de Cour, avocats, greffiers,...)

→ Des **retours très positifs des parties civiles accompagnées** (mails de remerciements, courriers, remerciements de vive voix,...) – les parties civiles nous expliquent que notre mise à disposition leur permet de se sentir soutenues avant même le procès et d'aborder celui-ci de manière plus apaisée. Ceci est d'autant plus perceptible chez les personnes dont l'affaire est audenciée en appel à VALENCE et qui n'ont pas connu cet accompagnement lors du premier procès ; comme de leurs avocats (certains prenant eux-mêmes l'initiative de nous contacter lorsqu'ils reçoivent notre courrier pour attirer notre attention sur tel ou tel point de fragilité de leur client) ;

→ Une **très bonne articulation entre le dispositif et le BAV** (qui a pu recevoir des victimes directes ou proches des victimes directes pour régler des questions qui dépassaient le cadre de l'accompagnement aux Assises). Les psychologues de l'association sont également intervenues pour accompagner la visite du palais de Justice.

Dans des cas plus ponctuels, nous constatons que la médiation des accompagnants de REMAID a pu permettre à des personnes présentes pour un procès (membres d'une même famille qui s'étaient brouillés suite à l'assassinat d'un des leurs) de dépasser leur mésentente et de renouer des liens ;

Nous sommes de plus en plus sollicités par les parties civiles pour les accompagner devant la juridiction d'appel lorsque leur dossier a déjà fait l'objet, dans un autre département, d'un premier procès.

En 2017, l'association a renforcé comme chaque année la pertinence de sa présence :

→ En accentuant le professionnalisme de ses intervenants bénévoles : outre les séances de supervision, proposées à l'issue de chaque session d'Assises, les accompagnants ont suivi différents modules de formation au cours de l'année. De plus, à la demande des accompagnants, les traditionnels temps de supervision se sont doublés d'un temps de réunion technique où le coordonnateur, tout en restant disponible pendant chaque session, peut répondre aux questions techniques/juridiques rencontrées par les accueillants ;

→ En renforçant la visibilité des intervenants lors des audiences, par le port d'un badge permettant l'identification du service par les bénéficiaires ainsi que les professionnels.

→ En continuant systématiquement les contacts en amont avec les présidents de Cour pour annoncer notre présence ;

→ En mettant à disposition des salles du Tribunal pour les personnes accompagnées, cela étant réalisé notamment grâce à la compétence de Madame Martine FAURE, secrétaire de la Présidence du TGI de VALENCE.

Nous notons pour 2017 une **légère baisse du nombre de semaines cumulées d'audience** de la Cour d'Assises (15 semaines en 2017 contre 17 semaines en 2016). Ce rythme important oblige chacun des intervenants, et notamment l'équipe de bénévoles, à une mobilisation importante à laquelle ils ont parfaitement répondu.

Nous souhaitons comme les années précédentes faire connaître encore davantage ce dispositif qui par sa qualité devient un peu plus incontournable à chaque session et sur lequel nous avons développé une véritable expertise. Nous nous mettons à la disposition du réseau national pour participer à la formation des professionnels des associations d'aide aux victimes en vue d'exporter ce dispositif à d'autres ressorts de TGI comme il nous l'est souvent demandé par des justiciables, des auxiliaires de justice et des magistrats.

REFERENT ATTENTATS

Suite à la série d'attentats survenus en 2015 et 2016, le Secrétariat d'Etat à l'aide aux victimes a mis en place un réseau de référents Attentats confié à notre Fédération France Victimes.

Le rôle des Associations d'aide aux victimes dans la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme est fixé par une Instruction interministérielle du 13/04/16 et un Décret du 3/08/16 qui visent 3 objectifs : efficacité, cohérence et humanité.

Il s'agit pour l'association REMAID d'assurer une prise en charge globale des victimes afin de les décharger, au moins un peu, de difficultés rendant le travail de récupération, voire de deuil, plus compliqué. Ainsi, les intervenants de l'association vont venir accompagner les victimes ou les familles de victimes dans les démarches qui suivent inévitablement une tragédie, mais aussi les aider à guérir des conséquences psychologiques de ces événements.

1) La prise en charge et le suivi des victimes d'attentats

Pour l'année écoulée, l'association a poursuivi le soutien de 10 personnes impactées par les actes de terrorisme qui résident sur le territoire drômois. Trois d'entre elles ont été victimes de l'attentat de Tunis qui a eu lieu le 26 juin 2015, trois ont été victimes des attentats du Bataclan et des terrasses du 13 novembre 2015, trois de l'attentat de Nice qui a eu lieu le 14 juillet 2016, et un était concerné par l'attentat d'Orly qui a eu lieu le 18 mars 2017.

La plupart de ces victimes ont enclenché des procédures pour homicide volontaire.

Les personnes ont dans un premier temps reçu un courrier de la part de notre fédération, les invitant à nous contacter ou, à défaut, les informant de notre prochaine mise à disposition.

Cela s'est avéré très important pour certaines victimes qui n'avaient pas osé nous appeler mais qui ont accepté de nous rencontrer lorsque nous le leur avons proposé.

Cette proactivité est essentielle car l'acte de terrorisme touche des personnes qui n'ont ni l'habitude de demander de l'aide ni celle de s'adresser au milieu associatif et social.

Ces personnes ont des attentes spécifiques, liées à la particularité du traumatisme qu'elles ont subi : elles nécessitent un suivi rapproché pour lutter contre le sentiment d'abandon qu'elles ressentent dans les mois qui suivent l'attentat, après avoir été fortement sollicitées et accompagnées dans le post immédiat.

Nous leur proposons un suivi global indépendamment de la mise en place de structures officielles telles que les Espaces d'Information et d'Accompagnement des victimes¹. Ainsi, tous les professionnels de l'association peuvent être appelés à intervenir : juristes, psychologues, sophrologues, etc.

¹ La mise en place des EIA est prononcée sur décision préfectorale

Aujourd'hui, deux ans après le début du suivi, les psychologues de l'association ne reçoivent plus les victimes des attentats de Tunis et du Bataclan. Néanmoins, elles pourront à tout moment revenir vers nous, et ce aussi longtemps qu'elles en éprouveraient le besoin.

2/ L'importance de la coordination des acteurs

En cas d'attentat, l'article 4 du décret no 2016-1056 du 3 août 2016 portant création des comités locaux de suivi des victimes d'actes de terrorisme et des espaces d'information et d'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme (EIA) fixe le rôle de l'association départementale d'aide aux victimes. Ce dispositif est susceptible d'être étendu aux accidents collectifs et aux catastrophes naturelles.

Dans cette hypothèse, l'association REMAID aurait notamment la responsabilité de constituer, d'animer et de coordonner un EIA dans la Drôme afin d'assurer une prise en charge complète et dans la durée des victimes directes et indirectes. La coordination et le bon séquençage des acteurs du soin, du travail social, du droit, vont fortement contribuer à la résilience des victimes, de leurs familles et de leurs proches.

Régulièrement conviée par le ministère à des retours d'expérience (RetEx), l'association REMAID a d'ores et déjà noué des liens avec la Préfecture, le Centre Hospitalier de Valence (la CUMP), le Conseil Départemental et la CAF (mutualisation) en vue de dresser un état des lieux des moyens humains et matériels mobilisables en cas de survenance d'un événement hors norme.

CATASTROPHES NATURELLES :

PROJECTION A SAINT-MARTIN DU 27/10/2017 AU 5/11/2017

En septembre 2017, notre fédération FRANCE VICTIMES lance un appel à candidature pour un départ à SAINT-MARTIN, île des Caraïbes, pour porter aide et assistance aux sinistrés de l'ouragan IRMA, qui a frappé l'île dans la nuit du 5 au 6 septembre 2017.

J'ai été retenu et mis à disposition de FRANCE VICTIMES par REMAID pour partir dans la « team 7 », du 27 octobre au 5 novembre 2017. Cette équipe est constituée d'Aurore – juriste – et Guillaume – travailleur social – tous deux de l'association d'aide aux victimes et d'activités socio-judiciaires de RENNES, de Nathalie – assistante sociale d'un foyer accueillant des femmes victimes de violences à LYON – et d'Ivana, psychologue travaillant à LYON. L'équipe est sous la coordination d'abord d'Olivia MONS, puis d'Isabelle SADOWSKI, de FRANCE VICTIMES.

Nous nous rencontrons pour la première fois à l'aéroport de POINT-A-PITRE, accueillis par Anne HOUCHOIS de FRANCE VICTIMES, et nous partons à SAINT-MARTIN.

Pendant une semaine, nous allons à la rencontre des habitants de l'île, dans le cadre de permanences classiques d'aide aux victimes, mais également dans celui, moins habituel, de maraudes dans les quartiers pour aller au plus près des personnes. A chaque rencontre, des récits bouleversants – même deux mois après le passage de l'ouragan – et un accueil incroyablement humain et chaleureux. Des conditions toutefois assez difficiles d'exercice de l'aide aux victimes, tant au regard des situations rencontrées (pénurie de logements sur l'île, problèmes matériels pour des personnes qui ont tout perdu, dont les logements n'étaient souvent pas assurés,...), de la détresse psychique de certaines personnes (accompagnement vers le soin, en lien avec la psychologue, pour des personnes en situation de stress dépassé), de l'inefficacité des réponses habituelles de l'aide aux victimes (services publics fermés, services judiciaires au ralenti, démarches freinées par des structures elles-mêmes sinistrées,...), que des conditions matérielles dans lesquelles nous étions nous-mêmes (absence d'eau potable, promiscuité,...).

Cette semaine est également l'occasion de nouer des liens forts avec l'association locale d'aide aux victimes, TRAIT D'UNION et les habitants de l'île.

Deux mois après le passage de l'ouragan, l'île reste marquée par un paysage de fin du monde : débris d'habitations ou containers dispersés dans les montagnes faisant penser à un crash aérien, rues pas encore complètement déblayées – notamment dans les quartiers les plus pauvres, où les épaves

de bateaux encombrant encore les rues, habitations détruites donnant le sentiment de villes bombardées,... Tous les saint-martinois font, à un moment ou à un autre de la rencontre, le récit de leurs deux heures, ce matin de la nuit du 5 au 6 septembre entre 6h et 8h : murs qui vibraient sous la violence du vent (rafales à 420km/heure), baies vitrées qui explosaient, mobilier aspiré vers l'extérieur, pressions atmosphériques extrêmement basses qui exerçaient sur les tympans une douleur telle que les gens avaient le sentiment que leurs tympans allaient exploser,... Le calme pendant l'œil du cyclone... puis les vents reprenant et tourbillonnant dans le sens inverse, emportant dans son passage les eaux du lagon intérieur après le passage dans les maisons des eaux de l'océan, pluies diluviennes d'eau de mer,... Deux heures cauchemardesques pendant lesquelles les gens se sont vus mourir... et qui ont fait trauma pour la plupart. Les gens nous expliquent avoir été juste heureux le matin de sortir dans la rue et d'être encore vivants... Beaucoup racontent la difficulté de reconstruire du lien après les pillages, expliquant qu'à côté des pillages généralisés mettant en cause voisins, amis, connaissances,... l'ouragan, auquel ils avaient été finalement préparés, peut paraître bien peu de choses... Il reste difficile depuis la métropole de prendre l'exacte mesure de tous les secteurs impactés par le passage du cyclone sans avoir recueilli directement cette parole : manque de biens et de services, pertes des documents administratifs et d'identité, difficultés de traitement des demandes par les assurances compte-tenu tant de la multiplicité des demandes que de la difficulté des personnes à justifier de leurs préjudices et de l'urgence à répondre au minimum vital, déscolarisation des enfants compte-tenu de la destruction de la plupart des établissements scolaires, tentatives de certains propriétaires de donner congé à leurs locataires pour pouvoir relouer en augmentant les loyers compte-tenu de la raréfaction de l'offre de logement sur l'île, etc...

Pour tout cela, les compétences des intervenants de FRANCE VICTIMES ont été unanimement soulignées, tant par les habitants de l'île que par les associations qui intervenaient également sur place (solicitation par la Sécurité civile pour le repérage des familles les plus en difficulté et aide à la distribution de l'eau ou des rations alimentaires, intervention en binôme avec la Croix Rouge, très contente de pouvoir s'appuyer sur nos compétences,...) et par les autorités locales. Les équipes ont pu utilement développer une aide aux victimes protéiforme, allant de la simple écoute à l'aide matérielle en passant par la lutte contre le sentiment d'abandon, le soutien à la résilience...

Après cette semaine éprouvante, nous avons été conviés à PARIS, le 18 décembre pour un retour d'expérience avec les 8 équipes de FRANCE VICTIMES qui se sont succédées à SAINT-MARTIN. Nous avons fait retour des points positifs – et moins positifs – de cette grande aventure humaine, l'objectif de FRANCE VICTIMES étant de pouvoir s'appuyer sur cette projection pour proposer la mise en place d'un dispositif pilote national en cas d'accident collectif ou de catastrophes naturelles.

Merci à l'association REMAID de m'avoir permis de participer à cette aventure en me mettant à disposition de FRANCE VICTIMES, et merci à FRANCE VICTIMES pour cette expérience enrichissante.

Fabien MICHEL dit BARON
Chargé de Mission



L'aéroport de POINT-A-PITRE – le départ pour SAINT-MARTIN

Quelques vues de l'île

Avant



Après



Les maraudes





Travail de bureau à Marigot, dans les locaux de l'association TRAIT D'UNION



LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET L'AIDE AUX FAMILLES VICTIMES

Chaque année, l'association REMAID vient en aide à de nombreuses familles confrontées à différentes formes de violences en leur sein ou aux conséquences d'un crime ou délit commis envers l'un des leurs. Une prise en charge globale des différents membres de la famille impactés par l'infraction commise s'avère nécessaire pour en atténuer les répercussions, et permettre à chacun de se reconstruire, après l'évènement traumatique subi.

En 2017, les violences intrafamiliales ont représenté 29 % de l'activité d'aide aux victimes de l'association REMAID. 739 nouvelles victimes de violences commises par leur partenaire actuel ou ex-partenaire, ou par un autre membre de la famille (père, mère, enfant, autre personne ayant un lien de parenté), ont été prises en charge par les intervenants de REMAID en 2017 (contre 469 en 2016, et 307 en 2015), dont 19 personnes suite à un meurtre ou homicide commis dans le cadre intrafamilial.

Conjoint ou partenaire actuel	Ex-partenaire	Autre membre de la famille
266	273	200

Parmi les violences intrafamiliales dénoncées, 55% consistaient en des violences physiques (28% avaient été exercées par le partenaire pendant la vie commune, 18% après la séparation, 9% par un autre membre de la famille). Les violences verbales, psychologiques ou sexuelles représentaient quant à elles 13, 11 et 10 % des violences intrafamiliales subies.

Ces diverses formes de violences intrafamiliales ont de graves répercussions pour les victimes directes, mais aussi pour l'ensemble des membres de la famille. Elles peuvent porter atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou psychique des personnes qui y sont exposées, nuire à leur intégration scolaire ou professionnelle, ainsi qu'à leurs relations sociales, et avoir des conséquences sur plusieurs générations.

Une prise en charge adaptée doit donc être proposée à toutes les victimes de ces violences intrafamiliales, qu'il s'agisse des victimes directes ou des autres membres de la famille.

Les victimes de violences conjugales ou intrafamiliales bénéficient d'un accompagnement spécifique de la part de l'association REMAID. Des démarches proactives sont en effet réalisées en leur faveur, à la demande du parquet de Valence, afin de tenir compte du lien unissant la victime et l'auteur de l'infraction, de la relation d'emprise pouvant conduire la victime à ne pas révéler les faits commis à son encontre ou à les minimiser, à revenir sur ses déclarations, à se désister de la plainte déposée, ou bien à ne pas demander réparation des préjudices subis, voire à poursuivre ou reprendre la vie commune, en dépit des risques de récidive.

Pour répondre aux besoins particuliers de ces victimes, les intervenants de l'association REMAID travaillent en lien avec de nombreux professionnels : acteurs de la chaîne pénale (police, gendarmerie, magistrats, avocats) et autres partenaires institutionnels ou associatifs (collectivités locales, organismes de logement ou structures d'aide et d'accompagnement tels que les centres médico-sociaux, les centres d'hébergement d'urgence, ou encore la maison des adolescents, le point relais oxygène et les associations spécialisées CIDFF26, ADSEA26 ou AMV26).

Les victimes de violences intrafamiliales demeurent en majorité des femmes ou des filles. 86% des personnes victimes de divers faits de violence verbale, physique, psychologique, sexuelle de la part de leur partenaire ou ex-partenaire ou d'un membre de la famille reçues par l'association REMAID en 2017 étaient de sexe féminin. Les violences faites aux femmes, que ce soit dans un cadre intrafamilial, ou dans le cadre de leur travail, ou dans un autre cadre (établissement d'accueil ou de placement, établissement scolaire, voie publique) ont représenté 40 % de l'activité de REMAID, 1015 nouvelles femmes ou filles victimes de différentes formes de violence ayant été prises en charge au cours de cette année.

Afin de sensibiliser les drômois aux violences faites aux femmes et au rôle que chacun peut jouer pour contribuer à l'élimination de ces violences, la campagne ruban blanc initiée par l'association REMAID en 2016 a été reconduite en 2017. La campagne Ruban Blanc Drôme a été portée collectivement cette année par les associations d'aide aux victimes REMAID et CIDFF 26, la délégation départementale aux droits des femmes et à la égalité, la ville de Valence et Valence Romans Agglo, qui ont formé le comité de pilotage de cette campagne. 64 communes et 32 autres partenaires associatifs ou institutionnels ont également participé à cette action de sensibilisation aux violences subies par les femmes, qui a touché des milliers de drômois (cf. bilan de la campagne Ruban Blanc Drôme en annexe).

▪ **L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES**

L'association REMAID intervient chaque année en faveur de nombreuses victimes de violences commises au sein du couple ou par un ex-partenaire. **90 % d'entre elles sont des femmes. En 2017, 539 victimes de violences exercées par le ou la partenaire actuel ont été prises en charge par les intervenants de REMAID, dont 487 femmes et 52 hommes.**

Les violences subies étaient en majorité des violences physiques (63 % des violences commises par le ou la partenaire ou l'ex-partenaire). 316 femmes et 24 hommes victimes de telles violences physiques pendant la vie commune ou après la séparation ont été rencontrés en 2017, 77 femmes et 10 hommes, suite à des violences verbales (menaces, injures), 62 femmes et 9 hommes suite à des violences psychologiques, et 11 femmes suite à des violences sexuelles (viols ou autres agressions sexuelles).

330 victimes de ces diverses formes de violences subies au sein du couple ou de la part de l'ex-partenaire ont pris contact avec l'association REMAID de leur propre initiative, en 2017 (61% des saisines concernant des violences conjugales).

Un accompagnement a également été proposé à 209 autres personnes victimes de violences commises au sein du couple ou par un ex-partenaire, à l'initiative de l'association REMAID, suite à une réquisition du parquet de Valence (39 % des saisines relatives à des violences conjugales).

Les démarches proactives de l'association REMAID envers les victimes de violences conjugales sont réalisées à la demande du Parquet de Valence, dans le cadre de différents protocoles d'intervention :

- L'association REMAID peut ainsi être requise par le Parquet de Valence, dans le cadre du protocole appliqué depuis plusieurs années déjà pour favoriser l'accompagnement et la prise en charge des victimes de violences conjugales, notamment dans les cas où une main courante ou un procès-verbal de renseignement judiciaire est établi, suite au refus exprès de la victime de déposer plainte, ou en cas de désistement de la victime ou encore en cas d'absence de réponse de la victime aux convocations des services enquêteurs, après dépôt d'une plainte.

En application de ce protocole, les intervenants de REMAID prennent contact avec les victimes et leur proposent de les rencontrer pour faire le point sur leur situation, les informer sur leurs droits, sur les démarches qu'elles peuvent accomplir, et sur les services ou professionnels pouvant leur apporter une aide ou un accompagnement adapté à leurs besoins. Cette intervention de l'association REMAID auprès des victimes de violences conjugales facilite leur accès aux différents services et professionnels pouvant les accompagner dans le cadre des procédures judiciaires engagées ou à mettre en œuvre, ainsi que dans leur processus de reconstruction. Les victimes peuvent également rencontrer l'une des psychologues de REMAID, si elles le souhaitent.

Le Parquet est informé des démarches accomplies par ces victimes, de l'évolution de leur situation ou au contraire de la dégradation de celle-ci, d'éventuels passages à l'acte violent de leur partenaire ou ex-partenaire, ainsi qu'en cas de refus de l'aide proposée ou d'impossibilité d'établir un contact avec la victime, par le biais d'un rapport établi par les intervenants de REMAID à l'issue de leur mission.

- L'association REMAID peut également être requise par le parquet de Valence pour prendre en charge des victimes de violences conjugales, en cas de comparution immédiate de leur partenaire ou ex-partenaire devant le Tribunal correctionnel.

Les intervenants de REMAID contactent les victimes pour les informer du déroulement de la procédure et de leurs droits, les accompagnent dans les démarches à accomplir pour obtenir réparation des préjudices résultant des violences subies. Cette intervention auprès des victimes de violences conjugales à l'occasion de l'audience de comparution immédiate permet de faciliter leur constitution de partie civile et le recours à un avocat.

Un accompagnement physique à l'audience par un membre de l'association REMAID peut également leur être proposé si elles le souhaitent.

Les entretiens réalisés avec les victimes de violences conjugales préalablement à la comparution immédiate de leur partenaire leur offrent aussi la possibilité d'exprimer les difficultés qu'elles éprouvent à se positionner à son égard, leurs craintes des représailles ou d'une récidive, leur souhait de préserver leurs relations avec lui dans l'intérêt de leurs enfants communs.

Cette démarche proactive de l'association REMAID en faveur des victimes de violences conjugales constitue un moyen de rompre leur isolement, de leur offrir une écoute bienveillante, de leur permettre d'obtenir des informations sur les peines encourues par leur partenaire, sur leurs droits, sur les démarches à réaliser et sur les différents services, organismes ou professionnels auxquels elles peuvent s'adresser pour être aidées sur le plan matériel, social, psychologique, juridique.

L'intervention de l'association REMAID auprès des victimes de violences conjugales peut favoriser l'engagement d'un travail personnel sur la relation d'emprise existant avec leur partenaire, un changement de positionnement de leur part et une évolution de leur situation leur permettant d'éviter de nouvelles victimisations.

▪ LES VIOLENCES INCESTUEUSES

L'association REMAID reçoit chaque année des victimes de viols ou agressions sexuelles subies pendant leur enfance ou des parents d'enfants victimes de telles infractions de la part d'un membre de la famille.

La révélation de ces violences sexuelles commises dans un cadre intrafamilial est parfois tardive, de sorte que l'engagement d'une procédure n'est plus possible. Dans tous les cas, elle est particulièrement redoutée par les victimes directes de ces infractions ou leur famille.

L'association REMAID offre aux victimes directes ou indirectes de violences sexuelles intrafamiliales l'écoute et le soutien psychologique d'une part, l'aide et les informations d'autre part, qui leur permettront d'engager les démarches utiles pour se reconstruire, que ce soit par le biais d'une procédure pénale ou d'une mesure de justice restaurative.

Les intervenants de REMAID travaillent en partenariat avec différents services ou professionnels spécialisés dans la prise en charge des mineurs victimes, tels que l'AMV26 ou la maison des adolescents vers lesquels ils peuvent être amenés à orienter les jeunes victimes et leurs parents, ou encore avec des services prenant en charge des auteurs, pour la mise en œuvre de mesures de justice restaurative.

▪ L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES DE VICTIMES

L'association REMAID prend chaque année en charge des familles de victimes décédées ou gravement blessées, suite à un acte criminel ou délictuel, à un accident de la circulation, soit à leur demande, soit après réquisition du service d'aide aux victimes par le parquet du TGI de Valence ou d'un autre ressort, ou encore suite à une saisine provenant d'une gendarmerie, ou de la fédération des associations d'aide aux victimes, France Victimes (ex INAVEM, Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation) comme cela est le cas pour les attentats ou les catastrophes naturelles (par exemple, après le passage de l'Ouragan IRMA, qui a dévasté les îles françaises de Saint Martin et de Saint Barthélémy le 6 septembre 2017).

L'ensemble des membres de la famille d'une victime, impactés par une infraction, un accident collectif ou une catastrophe naturelle telle que l'Ouragan IRMA, peuvent bénéficier auprès de l'association REMAID de l'information, de l'aide et du soutien psychologique dont ils ont besoin pour faire face à l'événement traumatique subi.

La Fédération France Victimes communique aux associations de son réseau toutes les informations utiles pour venir en aide aux victimes d'attentats, d'accidents collectifs ou de catastrophes naturelles survenus en France ou à l'étranger, et aux proches de ces dernières et se trouvant dans le département dans lequel intervient l'association locale d'aide aux victimes.

Pour faire face aux besoins d'aide à la population des îles Saint Martin et Saint Barthélémy, des membres des équipes des associations du réseau France Victimes et de France Victimes se sont rendus sur place et se sont relayés pendant plusieurs mois. L'un des intervenants de REMAID, Fabien Michel dit Baron, était parmi eux, aux côtés des victimes.

LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES

VULNERABLES

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une coopération de longue date entre le Conseil départemental et l'association REMAID. Nos services avaient en effet travaillé de concert pour l'élaboration d'un outil standardisé de repérage, de diagnostic et d'aide à la décision pour les professionnels du département confrontés à des situations de maltraitance à l'égard de populations vulnérables : personnes handicapées et/ou personnes âgées isolées dépendantes, avec parfois des syndromes neurodégénératifs associés.

La mission de REMAID s'articule autour de deux axes : prévention des abus d'une part, aide et protection d'autre part.

C'est ce deuxième axe qui constitue l'essentiel de l'activité de REMAID en la matière.

L'association REMAID a accompagné plus d'une centaine de personnes en 2017 au titre de diverses vulnérabilités. Il s'agissait principalement de personnes handicapées et de personnes âgées dépendantes. Nous constatons bien que les aspirations légitimes de notre société, de voir nos proches vulnérables vivre autant que possible hors institution, doivent s'accompagner non seulement des actions de prévention précitées, mais aussi de mesures d'accompagnement, d'aide et de soutien lorsqu'ils deviennent victimes.

Critères de Vulnérabilité	Total Féminin	Total Masculin	Total général
Age	44	27	71
Autre	5	2	7
Grossesse	4		4
Handicap	10	27	37
Santé	18	3	21
Total général	81	59	140

Les faits à l'origine des consultations de l'association sont principalement constitués d'atteintes aux personnes, parfois criminelles.

Il est manifeste que le nombre de personnes prises en charge a augmenté par rapport à l'année 2016 puisque ce sont 44 personnes supplémentaires qui ont pu être soutenues par l'association, avec une augmentation plus importante de la prise en charge des hommes puisqu'ils sont 28 de plus à avoir fait appel à REMAID. Ce sont notamment les personnes rendues vulnérables par leur âge qui ce sont le plus manifestées auprès des intervenants de l'association, le nombre de personnes ayant été pris en charge et présentant cette vulnérabilité ayant doublé en un an.

Qualification des faits	
Viol	31
Autre agression sexuelle	9
Violences volontaires	36
Blessures involontaires	2
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	1
Non représentation d'enfant	0
Menaces, injures	3
Harcèlement	4
Autres atteintes aux personnes	8
Vol simple et aggravé	10
Destruction/Dégradation	2
Abus de confiance/escroquerie	10
Accident de la circulation	12
Autres atteintes aux biens	1
Autre infraction	9
Total général	140

Il est notable que les demandes d'aide et de soutien dans le cadre de viols et d'agressions sexuelles ont fortement augmenté, puisqu'entre 2016 et 2017, ce sont 27 personnes supplémentaires qui sont venues vers l'association pour ce motif.

Par ailleurs, les victimes de faits qualifiés de violences volontaires mais aussi les victimes d'accidents de la circulation sont plus nombreuses à être venues vers REMAID, puisqu'elles sont respectivement 12 et 9 personnes supplémentaires à s'être présentées auprès de nos intervenants en 2017 par rapport à 2016.

La prise en charge proposée par REMAID est pluridisciplinaire, associant un travail d'information sur les droits, d'exercice effectif de ces droits, et un travail de psychoéducation pour mettre en mots et en sens ce que les personnes ont vécu. Cet accompagnement se fait systématiquement en lien avec les travailleurs sociaux référents (Associations d'aide à domicile, centres de réadaptation fonctionnelle des Baumes, assistantes sociales de secteur,...).

L'analyse des orientations par type de vulnérabilité est particulièrement intéressante :

Orientation	Age	Autre	Grossesse	Handicap	Santé	Total général
Autre	3			3	3	9
Autre association	1	1				2
Bureau d'Aide aux Victimes				1		1
Corps médical	2	1		5	3	11
Gendarmerie	18	3		5	2	28
Mairie					1	1
Non renseigné	4	1	1	1		7
Parquet	6	1	1	2	2	12
Police	13			1	1	15
Procureur de la République	3				1	4
Publicité/média (internet, plaquettes,...)	2		1	1		4
Relation personnelle	3		1	2	2	8
Service social	9			8	2	19
Services judiciaires	4			1		5
Structure hospitalière			1	3		4
Total général	71	7	4	37	21	140

Nous y constatons que la gendarmerie et la police identifient davantage les cas de vulnérabilité liés à l'âge.

D'autre part, la vulnérabilité n'empêche pas la réactivité car 86,4 % des personnes ont contacté l'association de leur propre volonté, tandis que 13,6% ont eu besoin que l'association vienne vers eux.

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La lutte contre les discriminations contribue à la cohésion sociale, en favorisant l'inclusion sociale des personnes différentes des représentations standardisées, par la reconnaissance de leurs identités et de leurs droits et permet de lutter contre la banalisation des agissements et propos discriminatoires qui minent la démocratie, en y opposant une politique de fermeté et de dialogue.

Les différentes politiques de lutte contre les discriminations ne suffisent pas en elles-mêmes. Elles doivent être suivies de prolongements concrets, sur le terrain, au plus près des personnes. C'est ainsi que l'association REMAID a décidé de contribuer, dans son domaine de compétence, à la mise en œuvre de cette politique nationale à travers différentes actions.

Cet engagement est un axe fort de l'ensemble des actions conduites par l'association REMAID depuis sa création. On le retrouve sous différentes formes : aide et soutien aux victimes, mais également mesures de responsabilisation des auteurs, formation des jeunes citoyens, sensibilisation des professionnels et du grand public,...

La lutte contre les discriminations se décline pour REMAID à travers trois objectifs :

- faire émerger les problématiques de discrimination – nous disposons pour cela de médiateurs sociaux et d'intervenants qui, au plus près des publics fragilisés, sont en capacité de faire remonter des situations concrètes de discrimination qui resteraient tues,
- agir auprès des personnes directement concernées : reconnaître et restaurer les victimes d'agissements discriminatoires mais également responsabiliser systématiquement les auteurs, en particulier par l'outil de la médiation, aux fins de prévention de la réitération,
- sensibiliser les publics, notamment en milieu scolaire.

Notre volonté est de rendre nos permanences accessibles au plus grand nombre de personnes, de répondre au plus près des besoins des victimes et de lutter ainsi contre l'exclusion. Il n'est en effet pas concevable pour nous que des personnes abdiquent leurs droits par le simple fait de mal maîtriser la langue, d'être isolées, ou par méconnaissance de leurs droits et du fonctionnement de la justice.

Par ailleurs, dans le cadre de notre action sur la souffrance au travail, nous avons remarqué que la discrimination pouvait s'exercer également dans le domaine de l'emploi. Des femmes ont exprimé se sentir visées en tant que femmes, par des agissements de harcèlement sexuel et moral en entreprise, par des inégalités dans l'exécution du contrat de travail, dans le déroulement de la carrière ou dans les salaires. Il nous est également rapporté régulièrement la tenue de propos racistes ou injurieux à l'encontre de salariés d'origine étrangère, accompagnés de différences de traitement. De plus, l'organisation d'un colloque sur la radicalisation religieuse prévu pour le printemps 2018 permettra, entre autres, de répondre à certaines questions liées au fait religieux en entreprise. Il sera ainsi l'occasion de rappeler qu'une obligation de non-discrimination s'impose à tout employeur.

Enfin, il apparaît important de mettre en place des actions de sensibilisation et de veille pour faire davantage émerger ces problématiques qui, bien souvent, ne sont pas dénoncées. A ce titre, la médiation sociale nous semble un outil à développer. L'association REMAID est à la disposition des pouvoirs publics pour porter un dispositif en ce sens.

Dans le cadre de ce dispositif, nous participons aux réunions du pôle anti-discrimination (PAD).

Les réunions PAD permettent un suivi renforcé des situations dénoncées par les victimes. Le Parquet informe les autres membres du PAD des orientations données aux procédures, des décisions de justice. Madame Christiane POLI-DAUCHELLE étant partie à la retraite, les prochaines réunions du PAD se dérouleront en présence de son successeur, Monsieur Jean-Claude ODERZO.

VIOLENCES & SOUFFRANCE AU TRAVAIL

QUALITE DES RELATIONS & QUALITE DE VIE

AU TRAVAIL

L'association REMAID est engagée sur ces questions de santé et souffrance au travail dans cette action aux côtés de ses partenaires de la CPAM de la Drôme, du Comité Hygiène Sociale de Valence, de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes, de la Cour d'Appel de Grenoble sur le plan financier, et aux côtés des Services de Santé au Travail, de la CARSAT, d'ARAVIS et de la DIRECCTE sur le plan opérationnel.

Il y a en effet un enjeu majeur à améliorer la santé dans le domaine professionnel, c'est pourquoi l'association REMAID a développé, depuis 2016, un projet innovant destiné à accompagner les entreprises, les professionnels de santé ainsi que les salariés dans la prévention des risques psychosociaux et l'amélioration durable de la qualité de vie au travail et a décidé de la **Création d'un Guichet Unique, structure légère de coopération, nommé « Le Gust26-07 »**.

1. Les Objectifs opérationnels du Guichet Unique :

- Favoriser une « libération de la parole » :

On observe souvent un délitement du soutien du collectif de travail (collègues, hiérarchie ...) et familial (famille monoparentale, éloignement géographique ...) ; Il est important que le mal-être, la souffrance soient entendus par quelqu'un qui ne jugera pas.

Le Guichet Unique permet d'assurer un espace d'expression dans un cadre sécurisé et être un autre point d'entrée pour briser le silence, sortir de l'isolement, en prévention du suicide, tant pour le salarié que pour l'employeur, et/ou leurs représentants.

Par ailleurs, lorsqu'un membre de la famille souffre de difficultés au travail, tout l'entourage familial est impacté ; aider quelqu'un, c'est donc aussi aider sa famille.

L'expression et la prise en compte du mal être déclaré au Guichet Unique doivent permettre la mise en place, par des préventeurs et des professionnels identifiés, d'actions adaptées en vue d'un allègement de la souffrance et d'un arrêt de son fait générateur.

- Favoriser la capacité à reprendre le contrôle de la situation (empowerment) :

Bon nombre de personnes se retrouvent prises au piège de la situation qui les fait souffrir suite à un constat d'impuissance ou du fait d'un état de peur, de honte ; elles prennent une posture de résignation, d'abandon ou de fuite, et subissent ce « consentement silencieux ».

Le Guichet Unique permet de proposer, tant aux personnes qu'à leurs employeurs, un accompagnement pour favoriser la réappropriation d'une démarche proactive et décisionnelle :

- déclencher ou soutenir la prise de conscience d'une réalité professionnelle,
- affronter la situation et vouloir modifier sa condition,
- trouver une solution consentie pour sortir de la situation.

La démarche de retrouver les ressources en soi pour agir et ne plus subir face à une situation, permet de reprendre en main sa vie professionnelle et de retrouver l'estime de soi, sa dignité, un équilibre, sa santé ...

- **Favoriser le maintien de la relation de travail :**

Le travail est une activité centrale qui reste un vecteur fondamental de cohésion sociale et d'intégration ; il donne à l'individu une identité et une utilité sociale. Le travail fait donc commande sociale et protège.

Le Guichet Unique favorise une action collaborative entre les différents acteurs locaux pour sauvegarder la relation de travail et éviter les risques d'exclusion, et contribue à la mise en place de conditions nécessaires à la réorientation professionnelle, au maintien et/ou au retour à l'emploi par des actions d'orientation, d'accompagnement et de médiation.

2. Les Prestations de Service du Guichet Unique : Accueil, Soutien, Accompagnement

Le Guichet Unique vise à améliorer l'accès et le recours des salariés et des acteurs de l'entreprise et des collectivités aux dispositifs existants de prévention de la santé au travail.

- **Accueil :**

Le Guichet assure un accueil téléphonique et physique (permanences et rendez-vous) par des Chargés de Mission pour favoriser l'écoute, délivrer une information, assurer une orientation auprès des institutionnels ou des organismes compétents ; le Guichet, en matière sociale, ne réalise pas d'information sur le droit.

- **Soutien :**

- o Suite à un évènement déstabilisant ou traumatisant :
 - Interne (décès, suicide, accident du travail, incapacité, inaptitude ...)
 - Externe (braquage, violences du public...)
- o Suite à une situation professionnelle (tension, conflit relationnel, harcèlement, discrimination, organisation et conditions de travail...) occasionnant de la souffrance, stress, mal être, burn-out ...
- o Pendant ou suite à un arrêt maladie, accident du travail ou à une période d'inactivité

Le Guichet propose des séances de **soutien psychologique**, de **sophrologie** par des professionnels de l'Association ou référencés par celle-ci en :

- **Séances Individuelles** (En moyenne 3 ou 4 séances)
- **Séances Collectives** (cellule d'écoute, groupe de parole, débriefing ...)

Ces séances sont diligentées sur proposition des Chargés de Mission ou en réponse à l'expression d'un besoin identifié par l'Employeur ou par son service de santé au travail, pour un salarié ou un collectif.

• **Accompagnement :**

Au-delà de l'approche juridique et réglementaire, il est apparu nécessaire de proposer des dispositifs alternatifs d'accompagnement pour favoriser la recherche de solution AVEC l'employeur et les IRP (moyens d'action collégiaux et concertés, dans l'intérêt commun de l'employeur et des employés).

En tant que facilitateur, le Guichet Unique vise à garantir à tous les salariés et les employeurs (TPE-PME-PMI) des Secteurs Privé, Agricole et Public, sur le territoire Drôme-Ardèche, un égal accès aux ressources concourant à la prise en compte des problématiques de santé au travail, via une équipe pluridisciplinaire composée de psychologues du Travail et des Organisations, médiateurs, coaches, conseils en RH et prévention des RPS (habilités IPRP), formateurs, et référencés par LeGust26-07.

Cette offre de conseil doit permettre de traiter en curatif des situations à risque, de promouvoir une culture de prévention, et d'articuler durablement santé au travail et performance globale. Sur la base d'une coordination pluridisciplinaire, le Guichet Unique se donne pour ambition d'accompagner les entreprises locales en prévention des RPS et en amélioration de la QVT en développant une offre globale, accessible, adaptée, dimensionnée, proactive et équitable.

3. Notre action 2017

Elle s'est caractérisée en 2017 par les réalisations suivantes :

- **Accueil et Soutien** de 250 nouvelles personnes pour des situations de souffrance au travail sur nos différents points d'accueil de proximité dans la Drôme permettant de recevoir sous 48h les salariés orientés par nos partenaires et de proposer la mise en place d'un étayage psychologique sous 15 jours, voire immédiat pour les salariés qui présentent un risque de passage à l'acte suicidaire.

Nous constatons que l'origine des orientations des personnes provient en tout premier lieu du corps médical (Médecin généraliste, Médecin Conseil de la CPAM, Médecin du travail, personnel des Services de Santé ...), de la DIRECCTE-UT26 et du Secteur social (Associations et assistantes sociales).

- **Accompagnement** de près de 100 personnes dans le cadre de nos interventions en entreprises et collectivités : débriefings, soutien psychologique d'urgence, régulation et médiation en entreprise.
- **Structuration du projet de Guichet Unique** et engagement des mesures inscrites au plan d'action, telles que :
 - o Valider les besoins et asseoir la collaboration entre les acteurs locaux (plus de 30 rencontres avec des professionnels de santé et de prévention des différents secteurs (privé, agricole, publique, Rectorat),
 - o Constituer une équipe pluridisciplinaire (environ 20 professionnels identifiés et conventionnés en tant que ressources mobilisables du GUST tels que psychologues cliniciens, psychologues du travail, médiateurs, formateurs, consultants IPR...),
 - o Formaliser les outils du GUST : protocoles de fonctionnement, d'analyse de la demande, de recueil des attentes, de missionnement, de restitution...
- **Organisation d'un Colloque national sur les violences au travail**, en partenariat avec Valence-Romans Agglo, la Cour d'Appel de Grenoble, la CPAM de la Drôme et l'INRS, les 22 et 23 juin 2017 à l'ensemble Charles Bringuier de Chatuzange-le-Goubet. Cet événementiel, largement couvert, a réuni près de 400 professionnels venus de la France entière (PJ : programme du colloque, article de presse).
- **Intervention** auprès de différents établissements ou associations pour sensibiliser sur la satisfaction au travail, la prévention de la souffrance au travail, la qualité des relations de travail et le maintien dans l'emploi.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Dans un service d'aide aux victimes, la nature du suivi psychologique porte sur l'écoute de la souffrance, la possibilité pour les patients de décharger leurs angoisses. Le soutien psychologique est aussi une aide à la gestion du choc traumatique. Le traumatisme est un événement de la vie du sujet qui se définit par son caractère imprévu, par son intensité, par l'incapacité où l'on se trouve soudain d'y répondre de façon adéquate, par le bouleversement et les effets pathogènes durables qu'il provoque dans l'organisation psychique. Le rôle du psychologue est de soutenir la personne, de l'aider à se réorganiser jusqu'à ce qu'elle parvienne à retrouver un fonctionnement psychique satisfaisant lui permettant de renouer avec une vie sociale, familiale et professionnelle sereine.

Les faits à l'origine des consultations sont multiples : violences intrafamiliales, viols, agressions sexuelles, vols avec violence, accidents de la route, harcèlement moral ou sexuel, attentats...

La plus-value importante que représente le soutien psychologique exercé au sein de l'association est souvent reconnue par les usagers comme par les professionnels et partenaires de l'association. En effet, dans le champ particulier de la victimologie, l'articulation psychologie/droits est indispensable car le fonctionnement judiciaire est questionné par les victimes tout au long de la procédure pénale. C'est ainsi que lors d'un entretien avec la psychologue peut se poser la question du huis-clos à l'approche de l'audience ; qui le demande ? Est-il accordé de plein droit ? L'entourage du mis en cause sera-t-il admis à rester ? Le proche qui est à la fois témoin et partie civile peut-il rester dans la salle au départ ?... Le psychologue rapprochera pour toutes ces questions la victime du chargé de mission de l'association. Et inversement, le chargé de mission va réorienter la personne sur le psychologue pour élaborer ce qu'elle voudra exprimer à l'audience, pour interroger le sens que prendrait pour elle la demande d'indemnisation qu'elle pourrait formuler... C'est à cette utile complémentarité que ne saurait répondre un soutien psychologique externalisé.

Les psychologues ont également au cours de cette année :

- conduit plusieurs débriefings en entreprise suite à des événements traumatiques, sur saisine des employeurs ou de FRANCE VICTIMES dans le cadre de conventions locales et nationales,
- participé ponctuellement au soutien des victimes lors des procès d'assises,
- mis en place et animé des groupes de parole,
- animé des formations internes en direction des bénévoles de l'association REMAID,
- participé à des échanges avec le réseau départemental et régional,
- encadré des stagiaires étudiants en psychologie.

Afin d'offrir la meilleure prise en charge aux victimes, les psychologues de l'association se forment à de nouvelles techniques psychothérapeutiques, notamment à l'EMDR (Eye-Movement Desensitization and Reprocessing), qui utilise la stimulation sensorielle bilatérale, soit par le mouvement des yeux soit par des stimuli auditifs ou cutanés, pour induire une résolution rapide des symptômes liés à des événements du passé, particulièrement efficace pour traiter les états de stress post-traumatiques.

LES ACTIVITES « SUPPORTS »

Nous appelons activités support l'ensemble des projets réalisés par l'association, parfois à l'initiative des victimes elles-mêmes, pour compléter la prise en charge traditionnelle d'un service d'aide aux victimes.

L'atelier de sophrologie

REMAID propose des ateliers de pratique de la sophrologie à toute personne victime en ressentant le besoin. Ce sont les chargés de mission et les psychologues qui orientent ces personnes vers l'atelier.

La sophrologie s'appuie sur des techniques de relaxation, de respiration, des exercices physiques simples et des exercices de visualisation avec pour objectifs :

- de développer un état de calme intérieur et renforcer la confiance en soi, de prendre de la distance avec l'événement traumatique,
- de découvrir ses propres ressources pour mieux rebondir,
- acquérir des pratiques favorisant la détente à reproduire en toute autonomie.

Et qui permettent :

- une amélioration de la qualité du sommeil,
- une meilleure image de soi et de son corps,
- un sentiment d'exister, de renaitre,
- un regard plus positif sur soi et sur les autres.

La sophrologie est une plus-value pour nos publics, dans l'accompagnement à la reconstruction des personnes ainsi que dans l'accompagnement à la préparation des assises.

Ces ateliers sont animés par Emilie SAINT SEVIN, sophrologue, au siège social de l'association et à Montélimar.

L'atelier d'écriture

Cet atelier, réservé en priorité aux victimes qui ont rencontré l'association mais également ouvert à nos partenaires, a pour but de permettre l'expression de ce que l'on ressent, de témoigner de ses expériences, de prendre plaisir à développer sa créativité.

« La bouzardieuse », est le nom choisi par le groupe suite à un petit texte composé collectivement avec des mots inventés. Cela est un exemple ludique d'un moment parmi d'autres, ces moments peuvent être joyeux, chaleureux, émouvants, difficiles, tristes, créatifs...

Le créatif est en chacun de nous. Même celles, ceux qui ont cette croyance qu' « ils ne savent pas faire, pas écrire, pas inventer, pas raconter, pas témoigner » se rendent vite compte que cela peut changer.

Le groupe est accueillant, bienveillant, sans jugement et la parole est entendue, estimée, appréciée.

Le dialogue est en résonance avec parfois un temps de franche rigolade quand s'écrit, à partir du mot caboche un texte avec le plus de sonorités en « oche » sans hésiter à estropier ou inventer des mots. « Quand ça va mal dans ta caboche, fais toi bouloche et demande toi simplement : qu'est ce qui cloche ? Pour cela il te faut faire de la place et virer des choses dans tes poches, trop fastoche ! Tu peux aussi faire une valoche et quitter tes proches sans tristoche avec tes galoches, tu peux aussi travailler dur avec une taloche et réaliser un crépi pas trop moche, puis aller te divertir au cinoche, revenir à la maison à cloche pied en chantant : « gravé sur la roche », comme un gavroche ou une perroche. « Saprismoche !!! ».

Même si l'atelier ne se veut pas thérapeutique, le fait de parler de soi fait du bien, apaise, prend du sens et les oreilles et le cœur attentif des autres sont très précieux. Ce temps d'atelier est un rendez-vous mensuel et ce depuis 7 ans.

Les groupes de parole

Les groupes de parole s'organisent à la demande des victimes, sur initiative d'un partenaire ou de l'association qui a repéré un besoin sur une thématique particulière.

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES DE PERSONNES RADICALISEES OU EN VOIE DE RADICALISATION

Le phénomène de radicalisation religieuse est en pleine expansion et touche notamment un public jeune le plus souvent en perte de repères.

Il est indispensable de prendre en charge et d'accompagner ces personnes, mineurs ou jeunes adultes, de toute classe sociale, vers une déconstruction du discours radical et un retour à la réalité, pour qu'il puisse suivre une pratique religieuse non-violente.

Cet impératif en faveur du vivre ensemble ne doit pas conduire à l'oubli des familles qui se retrouvent complètement désemparées par la radicalisation le plus souvent soudaine et difficilement prévisible de leur fille ou de leur fils.

Parce que ces familles ont besoin d'être écoutées, soutenues, sans jugement, et accompagnées durant cette épreuve, le Préfet de la Drôme a demandé à REMAID, qui a un long savoir-faire dans la prise en compte des drames familiaux, de se mettre rapidement à leur service.

Cette prise en charge des familles se fait donc en lien étroit avec la cellule radicalisation de la Préfecture de la Drôme, qui peut saisir directement l'association pour mettre en place un accompagnement. Suite à cela, un contact est établi entre la famille et le chargé de mission, afin d'expliquer notre action et de pouvoir travailler ensemble en confiance et en toute transparence.

C'est essentiellement grâce à la mise en place par l'Etat d'un numéro vert permettant aux proches de personnes radicalisées de se signaler et de faire part de leur souhait d'être accompagné que chaque préfecture dispose des signalements effectués au sein de son territoire et peut ainsi faire appel à nos compétences.

Egalement, par ses permanences d'aide aux victimes au sein de tout le département, l'association peut avoir connaissance et recevoir des personnes victimes de ce phénomène venant chercher un soutien et des informations. Dans ce cadre-là, les personnes confrontées à cette problématique peuvent être dirigées vers le chargé de mission spécialisé afin de mettre en place un suivi spécifique.

La prise en charge de ces personnes entraîne également, sauf avis contraire de leur part, un compte rendu aux services préfectoraux afin de pouvoir mettre en œuvre un travail partenarial efficient. Il s'agit souvent de mères de famille souhaitant s'assurer que leurs (ex) conjoints ne pourront emmener les enfants vers des zones de guerre.

Durant l'année 2017, au sein de notre structure associative, au-delà des suivis et accompagnements des personnes et familles, des réunions bimensuelles d'une demi-journée sont organisées avec la présidence, la direction, les services de psychologues ainsi que le salarié référent de la mission d'accompagnement des familles de personnes radicalisées pour évoquer chaque situation et mettre en place des axes d'interventions concertés et efficaces.

Pour terminer, à l'initiative de l'association, a été initiée l'organisation d'un colloque à destination des professionnels du département de la Drôme. L'évènement aura vocation à rassembler l'ensemble des intervenants pouvant avoir un lien plus ou moins directs avec des questions liées à la radicalisation religieuse.

L'ADMINISTRATION AD HOC

L'association REMAID intervient dans le cadre de l'administration ad hoc pour représenter en justice les intérêts de mineurs victimes, le plus souvent sur désignation des magistrats du Parquet, des juges d'instruction ou des juges pour enfants, mais aussi parfois sur désignation du juge des tutelles des mineurs ou du juge aux affaires familiales.

Trois associations exerçaient jusqu'à fin 2017 des mandats d'administration ad hoc dans le département de la DROME : CHRYSALLIS, la SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE et REMAID. La répartition des mesures entre les trois associations se faisait selon un planning annuel transmis aux magistrats. La Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme a cependant décidé de cesser la prise en charge de ces nouveaux mandats, compte tenu de l'insuffisance de leur financement et de la difficulté de renouveler l'équipe des administrateurs ad hoc bénévoles auxquels ils étaient confiés.

Les associations REMAID et CHRYSALLIS Drôme, qui poursuivront toutes les deux cette mission pour l'ensemble du Département de la Drôme, souhaitent engager une réflexion commune avec les magistrats, les avocats, et le Conseil départemental sur les conditions d'exercice et le financement de celle-ci.

La mission d'administrateur ad hoc mérite en effet d'être davantage valorisée.

Le rôle de l'administrateur ad hoc n'est en effet pas limité à la représentation procédurale du mineur. Selon les préconisations du guide méthodologique du ministère de la Justice (novembre 2014), « son rôle se présente sous deux aspects : l'exercice du mandat judiciaire et l'accompagnement du mineur durant la procédure, étant précisé que ces deux aspects sont indissociables l'un de l'autre dans l'exercice de la mission ».

L'association REMAID tient à réaffirmer ici son attachement à l'approche humaniste développée par ses administrateurs, conforme aux valeurs portées par le projet associatif. **L'accompagnement proposé au mineur par les administrateurs ad hoc de l'association a pour objectif de le replacer au cœur du dispositif, de veiller au respect de sa personne et à la prise en considération de sa parole et de ses droits.** Ainsi, dès sa désignation, l'administrateur ad hoc va rencontrer l'enfant pour engager avec lui une relation de confiance permettant de l'associer dès que possible, en fonction de son âge et de son degré de maturité, aux prises de décisions qui le concernent. Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur ad hoc rencontrera l'enfant non seulement lors des étapes importantes de la procédure, mais également à chaque fois que cela sera nécessaire dans le cadre de son accompagnement ou que ce dernier en fera la demande.

En 2017, 23 nouveaux mandats d'administration ad hoc

L'accroissement du nombre de désignations de l'association REMAID en qualité d'administrateur ad hoc demeure important, sans cependant atteindre le nombre de nouveaux mandats confiés en 2016, qui s'était élevé à 32.

Dans les 23 nouveaux dossiers ouverts, l'âge des mineurs au moment de la saisine s'échelonne de 1an à 17 ans. 12 dossiers concernent des mineurs, 11 des mineures.

Parmi les 23 nouveaux mandats confiés, 19 sont relatifs à des procédures pénales (9 pour des faits de violences, 8 pour des agressions sexuelles, 2 pour des viols), 4 concernent des procédures civiles (succession, contestation de paternité, et restitution de sommes prélevées par l'un des parents sur le compte ouvert au nom de son enfant mineur).

Au-delà des nouveaux mandats transmis, de nombreux dossiers demeurent ouverts pendant de nombreuses années, majoritairement au pénal. Au cours de cette année, 3 mandats seulement ont pris fin.

En 2017, 67 dossiers demeurent « en file active »

En plus de la représentation procédurale et de l'accompagnement des mineurs, notre rôle consiste aussi à gérer, à la demande du juge des tutelles, les indemnités qui peuvent leur être allouées à l'issue de la procédure pénale ou civile. Des comptes de gestion annuels sont adressés à ce titre par l'association REMAID au juge des tutelles.

Nous recevons régulièrement de jeunes majeurs qui souhaitent savoir ce que l'association a fait, pendant leur minorité, dans le cadre du mandat confié. Nous leur faisons alors retour des différentes étapes de leur dossier et leur remettons, le cas échéant, les coordonnées du compte bancaire bloqué jusqu'à sa majorité ouvert en leur faveur.

La réflexion amorcée en 2016 au sein de l'association REMAID concernant la pratique de l'administration ad hoc a abouti en 2017 à la finalisation des procédures concernant le traitement et la sécurisation des dossiers gérés par l'association.

Un référentiel reprenant les pratiques validées par l'association et permettant une meilleure mise en cohérence du travail des administrateurs ad hoc a été élaboré.

Ce référentiel a servi de base à une nouvelle répartition des tâches et structuration du service administration ad hoc, désormais composé d'une coordinatrice salariée, d'une secrétaire salariée à temps partiel, et d'administrateurs ad hoc bénévoles.

La professionnalisation de l'équipe des administrateurs ad hoc bénévoles a été poursuivie, avec des séances de supervision, environ tous les deux mois, avec Dorothée Cornille, psychologue clinicienne, et des réunions techniques, assurée par la coordinatrice du service administration ad hoc, à la même fréquence.

Diverses formations ont également été proposées à l'équipe des administrateurs ad hoc au cours de l'année 2017. Les membres du service administration ad hoc de l'association REMAID ont ainsi pu participer aux journées de formation-échange organisées par CHRYSALLIS DROME en septembre et décembre 2017 sur la radicalisation des mineurs et les mineurs non accompagnés, mais aussi à la conférence annuelle de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de la Drôme, qui s'est tenue le 5 décembre 2017 et était orientée cette année sur les conséquences des violences conjugales et familiales sur le développement des enfants. En interne, les administrateurs ont pu bénéficier des différentes formations organisées par l'association REMAID, en matière de procédure pénale ou concernant l'accompagnement des victimes, mais aussi d'une journée de formation spécifique concernant l'exercice des mandats d'administration ad hoc, au civil ou au pénal.

L'association REMAID a parfois été désignée au cours de cette année, comme en 2016, pour prendre en charge des mineurs « en urgence ». Ainsi, à plusieurs reprises en 2017, le Parquet a désigné l'association REMAID le jour même ou moins de 24 heures avant une audience, pour la représentation des intérêts de mineurs en justice, ou encore pour accompagner des mineurs pendant leur audition à l'unité d'accueil des mineurs victimes offerte par l'AMV26 ou auprès de brigades de gendarmerie.

Ces modalités d'intervention nous imposent de faire preuve d'une forte réactivité.

L'accroissement du nombre de mandats confiés à l'association REMAID a également eu pour effet de fortement solliciter l'équipe des administrateurs ad hoc bénévoles agréés. Alors que de nouveaux administrateurs ad hoc bénévoles avaient été recrutés et formés en 2016 (formation de 3 jours à l'exercice du mandat d'administrateur ad hoc dispensée les 22, 23 et 24 novembre 2016 par Isabelle AL KADIRY, de l'association CHRYSALLIS GRENOBLE, dans les locaux de REMAID et observation de l'exercice de mandats en binôme avec des administrateurs ad hoc agréés), ces derniers n'ont finalement pu obtenir leur agrément qu'à la fin de l'année 2017, à l'occasion du renouvellement de la liste des administrateurs ad hoc agréés auprès de la Cour d'appel de Grenoble (liste diffusée le 28 décembre 2017).

Compte tenu du nombre de dossiers gérés par l'association REMAID en 2017 (70 dossiers au total, 3 désormais terminés et 67 encore « en file active »), l'équipe des administrateurs ad hoc bénévoles méritait d'être élargie. 4 nouveaux administrateurs ad hoc bénévoles ont rejoint les 2 administrateurs ad hoc agréés et les 2 administrateurs en formation, qui ont contribué à l'activité du service administration ad hoc de l'association en 2017. Leur investissement et leur mobilisation doivent ici être soulignés.

L'association REMAID a malheureusement été confrontée au décès de l'un de ses administrateurs ad hoc agréés les plus aguerris, Monsieur Pierre Vidal, en ce début d'année 2018.

Pour 2018, le service administration ad hoc de l'association REMAID devra donc être consolidé. Une réunion entre les différentes associations exerçant des mandats d'administration ad hoc dans le Département de la Drôme, les magistrats, les avocats et le Conseil départemental est par ailleurs prévue courant 2018 pour permettre la valorisation de cette mission et son financement à hauteur de l'importance du rôle de l'administrateur ad hoc auprès des mineurs accompagnés.

**POLE SOCIO-
JUDICIAIRE**

STAGES DE RESPONSABILISATION

1. ACTION EN DIRECTION DES MINEURS AUTEURS DE DELITS

L'association REMAID intervient auprès d'auteurs d'infractions pénales depuis plusieurs années, notamment dans le cadre des stages de citoyenneté, organisés par la Protection judiciaire de la Jeunesse à destination d'auteurs mineurs. Ces stages s'adressent à des auteurs mineurs, sur orientation des services du procureur de la République ou des juridictions de jugement. Ils ont pour objet « de rappeler les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fondée la société » (article 131-5-1 du code pénal).

Au-delà d'une justice que ne ferait que sanctionner, porteurs d'une vision restaurative dans laquelle l'association souhaite pleinement s'inscrire, ces stages proposent à l'auteur de l'infraction une réflexion sur le passage à l'acte lui proposant de (re)devenir acteur de son parcours. Ils contribuent à la prévention de la récidive.

Les stages sont organisés par la PJJ, sur une semaine banalisée, pendant les vacances scolaires, autour de différents ateliers (avocat, REMAID, ANPAA, Prévention routière,...) en demi-journées. Les temps de déjeuner sont pris en commun avec le référent PJJ (cohésion du groupe et expérimentation des savoir-être autour de la prise de repas).

La fin de semaine est consacrée à un bilan (collectif puis individuel) avec atelier d'écriture.

REMAID intervient cette année sur deux demi-journées et se fait le relais de la parole de la victime par une confrontation directe du mineur à la justice dans le cadre d'un atelier thématique : « droits et devoirs, aide aux victimes » comportant un déplacement en audience (correctionnelle la plupart du temps) le mardi après-midi et un échange le mercredi matin au tribunal sur ce qui a été perçu de l'audience et des interventions de chacun.

Deux stages ont été organisés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse en 2017, en février-mars et juillet. Le stage initialement prévu en octobre n'a pas pu avoir lieu.

A la demande de la PJJ-unité de MONTELMAR, nous avons par ailleurs organisé un atelier autour de la victime, à la demande de 5 jeunes en mesure de réparation qui souhaitaient rencontrer des victimes et échanger avec elles. La rencontre directe n'a pas pu avoir lieu – le cadre proposé par la PJJ et les délais ne permettant pas une sélection et une préparation suffisantes pour les personnes victimes pouvant participer – mais nous avons pu, en lien avec l'atelier d'écriture de l'association, proposer à ces jeunes une rencontre indirecte (victimes qui ont accepté d'écrire à ces jeunes).

Nous sommes intervenus auprès de 15 jeunes, âgés de 14 à 20 ans.

Deux réunions de concertation avec l'ensemble des partenaires (Substitut du procureur ; avocat ; ANPAA26 ; Ecole de conduite française ; CIDFF ; atelier d'écriture La Plume d'Uruck ; infirmière DTPJJ 26/07 ; responsables UEMO VALENCE et ROMANS) ont eu lieu et ont été l'occasion de faire un point constructif sur ces stages et leurs perspectives.

Nous retenons pour 2017 **de très bons échanges avec les mineurs et d'excellents retours sur la forme de ces stages** : le discours des professionnels n'est pas celui que les jeunes entendent la plupart du temps à l'école – pas d'évaluation, mais dialogue et échanges mutuels ; respect des intervenants sur l'histoire et le parcours de chacun ; propositions d'expérimentation autour des contenus. Cette manière de l'adulte de se positionner face au mineur étonne (retour fait par les mineurs au cours des bilans individuels et collectifs), suscite l'interrogation et ouvre la discussion.

Pour l'association REMAID, ces stages sont toujours l'occasion d'échanges constructifs. Ils proposent de dépasser les représentations des uns et des autres, de confronter directement le mineur aux conséquences de son passage à l'acte... Les retours sont très positifs (PJJ, partenaires, participants).

Lors du bilan de fin de semaine qui leur est proposé, la plupart des mineurs indiquent que ces stages devraient être généralisés « à l'ensemble des adolescents vu son intérêt »...

Les multiples modalités d'intervention et l'intérêt porté par REMAID à ces interventions, les demandes de **mise en œuvre de rencontres entre auteurs mineurs et victimes...** ont été l'occasion de **faire évoluer la convention que nous avons signée avec la PJJ.**

2. ACTION EN DIRECTION DES AUTEURS DE VIOLENCES SEXISTES ET AU SEIN DU COUPLE

L'association REMAID intervient auprès d'auteurs d'infractions pénales depuis plusieurs années dans le cadre des stages de citoyenneté, organisés par la Protection judiciaire de la Jeunesse à destination d'auteurs mineurs.

Début 2015, l'association a été sollicitée par le Parquet pour la mise en œuvre des stages de lutte contre les violences sexistes et au sein du couple, créés par la loi du 4 août 2014. Forte de son expertise tant dans l'intervention auprès des victimes d'infractions pénales qu'auprès des auteurs (médiations pénales, éviction du conjoint violent, activités socio-judiciaires diverses), après convergences des expériences conduites au sein de ses réseaux locaux et nationaux (ANPAA26, ANPAA07, INAVEM, CITOYENS & JUSTICE), l'association REMAID a défini ses protocoles d'intervention.

Il est ainsi proposé aux auteurs, sur orientation du Parquet :

- un **entretien individuel préalable** (selon planning à compléter par le Parquet, avec présentation des stages, de leur cadre, de leurs modalités – engagement de l’auteur par la signature d’un contrat d’engagement) ;

- **4 ateliers thématiques** : travail collectif avec des outils pédagogiques interactifs autour :

→ l’identification de la violence : qu’est-ce que la violence, comment se manifeste-t-elle, quel est son impact ?

→ le cadre légal : rappel du cadre légal spécifique pour la prévention et la lutte contre les violences ; comment chacun se situe par rapport à la loi ;

→ les manifestations de la violence : le contexte favorisant (addiction, jalousie,...) ; les stratégies d’évitement possibles : comment rompre le cercle de la violence ?

→ l’ouverture : présentation des relais possibles (associations, institutions) ; point sur la manière dont chacun se situe à l’issue de ce stage

- **bilans individuel / collectif** et retour au Parquet.

En 2016, outre le module opérationnel finalisé par l’association – ainsi que l’élaboration des documents afférents – cette formalisation a nécessité une forte mobilisation des chargés de mission : rencontres et échanges avec nos partenaires (nationaux et locaux) pour mutualisation des pratiques ; rencontres et échanges en interne pour l’élaboration du contenu des stages ; rencontres et échanges avec le Parquet pour validation des étapes du processus et transmission des plannings ; formation des intervenants au photolangage et perfectionnement à l’animation de groupes.

En 2017, une rencontre avec Madame HAAG, substitut du procureur, nous a permis de faire avancer le dispositif, aidés en cela par différentes précisions apportées par l’ANPAA 26-07 organisateur de ces stages en ARDECHE. La convention avec le Parquet n’a toujours pas pu être validée.

L’association REMAID souhaite vivement relancer le dispositif en 2018. Deux chargés de mission doivent suivre la formation proposée par notre fédération CITOYENS et JUSTICE sur l’animation de ces stages et leur mise en œuvre.

De nouvelles propositions pourront ainsi être soumises au parquet.

ENQUETES SOCIALES RAPIDES

L'article 41 alinéa 6 du code de procédure pénale indique que le procureur de la République peut requérir une personne habilitée afin de vérifier la situation matérielle, familiale et sociale d'une personne faisant l'objet d'une enquête et de l'informer sur les mesures propres à favoriser l'insertion ou la réinsertion sociale de l'intéressée en alternative à l'incarcération.

Mesure phare notamment des procédures dites de comparution immédiates les enquêtes sociales rapides sont réalisées par les chargés de mission de l'association REMAID depuis octobre 2004.

Dans un délai d'une heure à deux heures maximum, le chargé de mission s'entretient avec la personne prévenue d'un délit – la plupart du temps dans les locaux du palais de justice mais parfois également dans les locaux de garde à vue des commissariats de police de Valence, Romans-sur-Isère et du peloton autoroutier de la Gendarmerie. Les éléments communiqués sont ensuite vérifiés téléphoniquement – quand cela est possible – puis l'ensemble des éléments recueillis donnent lieu à la rédaction d'un rapport circonstancié qui est joint à la procédure. Les magistrats du parquet ont une utilisation très différente de ces rapports dans le cadre de leur permanence d'orientation pénale, mais ceux-ci sont très largement utilisés par les avocats et les présidents des tribunaux correctionnels au cours de l'audience.

Outre les mesures qui peuvent être proposées pour éviter l'incarcération – quand c'est possible – l'entretien réalisé avec la personne est souvent un moment fort du parcours de celle-ci lui permettant de poser à minima une conscience – parfois la première – autour de ses problématiques et des pistes à engager pour les solutionner progressivement en vue notamment d'une mise en conformité plus durable d'un comportement avec la Loi.

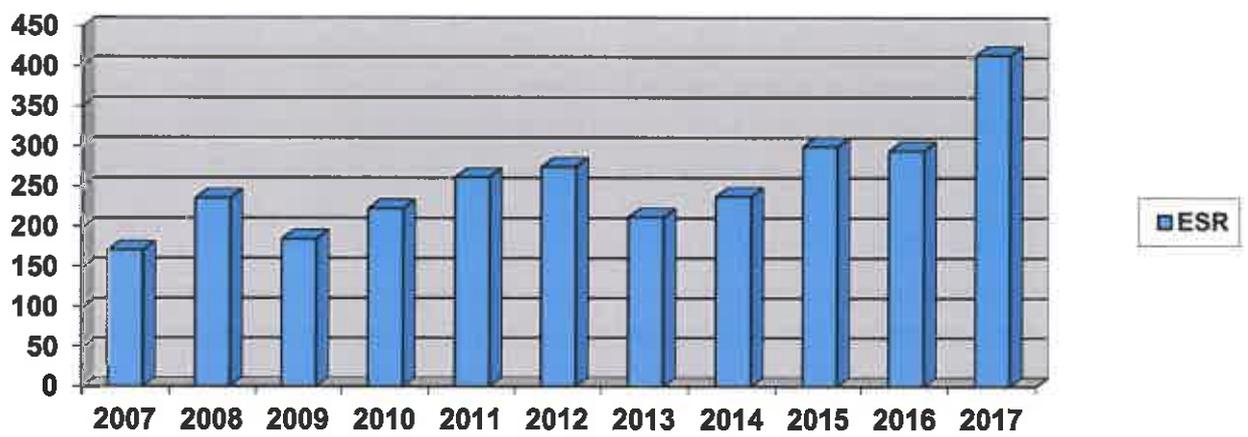
Dans la très grande majorité des cas, l'enquête sociale rapide est demandée à Valence par le procureur de la République dans les cas obligatoires prévus par la loi – contrairement à ce qui peut se pratiquer dans le ressort d'autres juridictions, où le recours à ces mesures est beaucoup plus large. Nous avons été saisis à une seule reprise en 2017 d'une enquête sociale rapide ordonnée par un magistrat instructeur (article 81 alinéa 6 du code de procédure pénale).

L'année 2017 a été une année exceptionnelle puisque l'association a réalisé 414 enquêtes sociales rapides, ce qui en fait une année record, ce chiffre n'ayant jamais été atteint par le passé.

Ces mesures restent néanmoins contraignantes pour l'association en termes d'organisation puisqu'elles supposent qu'un chargé de mission reste d'astreinte tous les jours – sans certitude d'être appelé – y compris les week-end et jours fériés. Elles requièrent parfois en renfort des moyens humains supplémentaires.

Elles demeurent des mesures particulièrement pertinentes pour peu qu'on leur accorde toute l'attention qu'elles méritent.

Au cours de l'année 2017, nous avons réalisé 414 enquêtes sociales rapides



ENQUETES DE PERSONNALITE

L'association REMAID est conventionnée pour effectuer des enquêtes de personnalité concernant les auteurs d'infractions pénales et les victimes. Son intervention est requise sur la base de l'article 81 du Code de Procédure Pénale, le plus souvent par un Juge d'Instruction, dans le cadre des procédures criminelles.

L'enquête de personnalité menée auprès de la victime a été instaurée par la Loi du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes (Article 81-1 du CPP).

L'objectif de ces enquêtes est de fournir à l'autorité judiciaire, sous une forme objective et sans en tirer de conclusion touchant à l'affaire en cours, des éléments d'appréciation sur le parcours de vie et la personnalité du mis en examen ou de la victime.

L'enquêteur procède pour cela à un entretien approfondi avec la personne, puis recueille des témoignages et éventuellement des documents auprès de son entourage familial, social, scolaire, professionnel...

L'enquête de personnalité menée auprès d'un auteur d'infraction rassemble, synthétise et met en perspective les différents témoignages en respectant les principes de neutralité et d'objectivité en vue de dresser le portrait de la personne au-delà de sa situation de mis en cause.

L'enquête de personnalité menée auprès d'une victime (ou de son entourage en cas de victime décédée) a pour but d'établir un portrait de la victime, mais également d'indiquer les conséquences de l'infraction pour celle-ci et son entourage (gravité du préjudice subi, conséquences sociales, psychologiques, économiques, professionnelles...).

Les enquêtes de personnalité ont pour objectifs d'aider les magistrats dans leurs prises de décision et de permettre aux juridictions de jugement d'individualiser les peines. Elles visent également à accorder une place plus équilibrée aux victimes dans la procédure judiciaire, notamment symbolique en cas de victime décédée.

Aussi, l'enquêteur assure régulièrement la présentation orale de ses rapports devant les Cours d'Assises.

Ces mesures sont exercées par des personnels de l'Association formés auprès de Citoyens et Justice, qui ont en général entre 3 et 4 mois pour rendre leur rapport. Elles nécessitent en moyenne 35 heures de travail par dossier.

En 2017, 50 nouvelles enquêtes de personnalité nous ont été confiées par les juges d'instruction dans le cadre de procédures criminelles, ce qui confirme la hausse du mandatement constatée en 2016 par rapport aux années antérieures. Les magistrats ont ordonné 6 enquêtes de personnalité "victime", dont 4 concernaient des victimes décédées.

LE CONTROLE JUDICIAIRE SOCIO-EDUCATIF MAJEUR

L'article 137 du Code de Procédure Pénale précise que « toute personne mise en examen, présumée innocente, demeure libre. Toutefois, en raison des nécessités de l'instruction ou à titre de mesure de sureté, elle peut être astreinte à une ou plusieurs obligations de contrôle judiciaire. A titre exceptionnel, si les obligations du contrôle judiciaire ne permettent pas d'atteindre ces objectifs, elle peut être placée en détention provisoire ».

Au-delà de l'aspect intermédiaire entre la liberté et la prison, c'est une mesure qui permet d'éviter la rupture familiale (sauf obligation particulière), professionnelle et sociale tout en initiant un travail de prise de conscience et de responsabilisation de l'intéressé. Elle concourt également à une individualisation de la peine.

La dimension socio-éducative de l'accompagnement des personnes se définit notamment à travers l'article 138-6 du Code de Procédure Pénale qui prévoit la possibilité pour le juge d'instruction de soumettre la personne à « des mesures de contrôle portant sur ses activités professionnelles ou sur son assiduité à un enseignement ainsi qu'aux mesures socio-éducatives destinées à favoriser son insertion sociale et à prévenir le renouvellement de l'infraction ». Avec l'obligation de soins, cette obligation est l'un des principaux leviers du travail socio-éducatif avec les personnes.

Le contrôle judiciaire socio-éducatif permet donc d'associer à un cadre contraignant un accompagnement personnalisé visant à une véritable prévention de la récidive.

Prenant la suite du Service d'Insertion et de Probation de la Drôme, l'association REMAID est habilitée depuis, le 8 novembre 2016 à exercer ces mesures sur le département de la Drôme.

Au 31 décembre 2017, l'association REMAID a été saisie de 87 mesures. 123 mesures sont en file active (suivi toujours en cours au 31 décembre). Outre le pôle administratif, qui assure le volet administratif et l'accueil des personnes, ce sont trois contrôleurs judiciaires qui sont actuellement chargés du suivi de ces mesures, pour un équivalent de 2.5 ETP.

Après un an d'activité, force est de constater toute la pertinence et l'efficacité de cette mesure.

Après une première phase de mise en route, de janvier à juin, l'association approfondit aujourd'hui sa réflexion par l'élaboration d'un référentiel susceptible de définir process et outils utilisés par les chargés de mission.

Nous avons de très bons retours du travail conduit dans le cadre de cette activité.

De multiples pistes de développement pourraient être envisagées – mesures courtes notamment ordonnées par les présidents des tribunaux correctionnels dans le cas de renvoi de l'audience ; approfondissement et conventionnement des partenariats, jusque-là réalisés au cas par cas,...

Nous tenions à souligner le travail d'étroite collaboration que nous conduisons avec les magistrats instructeurs valentinois – avec lesquels nous faisons un point régulier – et à remercier magistrats et greffiers pour leur disponibilité et leur réactivité lorsque nous les sollicitons.

**POLE MEDIATIONS
ET
JUSTICE
RESTAURATIVE**

MEDIATIONS

1. La Médiation Pénale

Alternative aux poursuites, la médiation pénale constitue une réponse judiciaire à des infractions comme les dégradations, les violences légères, les contentieux familiaux mineurs. Le Procureur de la République, saisi d'une plainte, peut faire procéder à une mission de médiation pénale s'il lui apparaît que cette mesure peut permettre d'assurer la réparation du dommage subi par la victime, de mettre fin au trouble résultant de l'infraction, ou de contribuer au reclassement de l'auteur des faits.

Ces mesures, confiées à l'association REMAID, sont réalisées en binôme, majoritairement par une salariée et des bénévoles, parfois en plus de leurs activités professionnelles, dans le cadre d'un engagement citoyen. Ils se forment et échangent régulièrement entre eux dans le cadre de réunions techniques ainsi qu'au sein de séances d'analyse des pratiques professionnelles animées par une médiatrice professionnelle. Ils sont également force de proposition pour faire évoluer le service et le maintenir à un haut niveau de qualité et d'exigence.

Afin de favoriser une justice plus réactive dans le traitement des contentieux, l'association REMAID a mis en place avec le Parquet depuis septembre 2015, une « permanence médiation pénale TTR ». Cette permanence n'est plus guère utilisée par le Parquet qui a préféré recourir à des délégués du procureur pour la réalisation des médiations pénales, réservant à REMAID les dossiers les plus sensibles.

Le nombre de procédures de médiation a donc considérablement chuté passant successivement de 150 médiations réalisées en 2015, à 83 mesures en 2016 et à 22 dossiers en 2017.

DONNEES STATISTIQUES MEDIATION PENALE 2017 REMAID.

Nombre de mesures ordonnées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 : 22 (-73,5%).

Taux de carence : 0%

Taux de refus du principe de la médiation : 11%

Taux d'accord de médiation (PV) dans les procédures ayant donné lieu à une rencontre : 89%

FAITS A L'ORIGINE DE LA SAISINE(MP2017)

Infractions contre les personnes (hors famille)

Violences volontaires : 4

TOTAL : 4

Infractions contre les personnes (dans la famille)

Violences intrafamiliales : 17

Non représentation d'enfants : 1

TOTAL : 18

TOTAL DES MESURES DE MÉDIATION PÉNALE REQUISES 2017 : 22

2. La Médiation Sociétale

Afin de répondre aux besoins des collectivités (permanences d'élus, services de police municipale) et des bailleurs sociaux régulièrement sollicités pour des conflits de voisinage, et compte-tenu du très faible volume de médiations pénales, l'association REMAID propose un service de médiation sociétale. Reprenant les fondamentaux de la médiation, cette action permet d'apaiser les conflits, de désamorcer le processus d'escalade des violences (agressivité, injures, menaces, harcèlement, voies de fait,...) et de renouer avec un mode relationnel respectueux qui permet de trouver des solutions.

Pour ne pas interférer avec la médiation pénale, le recours à ce dispositif n'est possible qu'en l'absence de dépôt de plainte.

Nombre de dossiers traités entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 : 7

Nombre de dossiers où la Médiation sociale a abouti : 4

3. La Médiation Scolaire

L'association REMAID propose également, en lien avec ses correspondants de l'éducation nationale, de mobiliser la médiation dans des situations de harcèlement ou de conflits au sein des établissements scolaires. Les retours d'expérience en la matière ont tous démontré l'utilité de ce processus, évitant la déscolarisation des victimes trop souvent constatée dans de telles circonstances (réflexe de retrait de l'enfant de l'établissement par ses parents). La meilleure protection est en effet d'aider les enfants à trouver les ressources pour régler leurs difficultés et à les rendre actifs dans ce processus. Ils en retirent des forces et de la confiance en eux qui leur seront utiles pour l'avenir.

4. La Médiation Sociale

« La médiation sociale est définie par un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lesquels un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ». (Définition de la Direction Interministérielle de la Ville, Créteil, 2000).

La prise en charge globale des victimes implique pour l'association REMAID d'aller parfois au-delà de sa mission d'information juridique et de soutien psychologique.

Certaines personnes en effet peuvent se trouver dans une situation d'isolement très important. Tel est le cas de femmes victimes de violences conjugales qui ont pu être coupées de tous leurs liens amicaux, familiaux, maintenues dans un état proche de l'enfermement, en perte totale de confiance, d'élan vital. A cela peut s'ajouter la barrière de la langue pour les personnes d'origine étrangère. Nous avons connu plusieurs situations de femmes arrivées récemment sur le territoire national et placées dès leur arrivée dans cet état de soumission et d'isolement par leurs conjoints et par leurs belles-familles.

De telles situations, lorsqu'elles sont dénoncées, nécessitent souvent un accompagnement physique dans les démarches de type médiation sociale. Il s'agit de permettre l'ouverture sur le monde extérieur de ces personnes sur tous les champs sociaux : accès au logement (OPHLM), mise en place des droits aux prestations familiales (CAF), au séjour (Préfecture), et à la séparation de son conjoint (JAF, Avocat), etc...

Cet outil est aussi fortement adapté dans le cadre d'autres politiques publiques ; dans la lutte contre les discriminations par exemple, la médiation sociale permet d'aller au-devant de publics qui ont renoncé à faire valoir leurs droits et à dénoncer les agissements dont ils ont été témoins ou victimes.

L'association dispense régulièrement des formations courtes sur le thème de la médiation sociale.

LE DEVELOPPEMENT DE LA JUSTICE

RESTAURATIVE DANS LE DEPARTEMENT DE LA

DROME

Afin de permettre le développement de la justice restaurative dans le département de la Drôme, une convention de partenariat a été signée le 19 septembre 2016 entre l'association REMAID, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Drôme (ci-après désigné le SPIP), le Tribunal de Grande Instance de Valence (ci-après désigné le TGI), et l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR).

Cette convention a pour objectif la mise en œuvre de mesures de justice restaurative entre le SPIP de la Drôme et l'association REMAID, sous le contrôle de l'autorité judiciaire, conformément aux dispositions de l'article 10-1 du Code de Procédure Pénale, issues de la loi du 15 août 2014

Pour mémoire, ce texte prévoit que la victime et l'auteur d'une infraction peuvent se voir proposer une mesure de justice restaurative, à l'occasion de toute procédure pénale et à tous les stades de la procédure, notamment au stade de l'exécution de la peine, pour leur permettre de participer activement à la résolution des difficultés résultant de l'infraction.

En application de la convention partenariale signée le 19 septembre 2016, les victimes et les auteurs d'infractions peuvent bénéficier dans le département de la Drôme de deux types de mesures de justice restaurative, soit d'une médiation restaurative, soit de rencontres entre personnes condamnées ou détenues et victimes.

Les médiations restauratives offrent aux victimes directes ou indirectes de tous types d'infractions pénales et aux auteurs de celles-ci la possibilité de se rencontrer, dans un cadre sécurisé et selon un processus structuré, pour échanger sur les répercussions de l'infraction. Les Rencontres Détenus-Victimes et Condamnés- Victimes (RDV-RCV) consistent quant à elles en des rencontres entre des personnes condamnées ou détenues et victimes suite à des infractions similaires, mais non concernées par la même affaire.

Ces diverses rencontres restauratives sont mises en œuvre par des animateurs spécialement formés choisis conjointement par l'association REMAID et par le SPIP de la Drôme, selon le cahier des charges élaboré par l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR), pour chacune des mesures de médiation restaurative ou rencontres condamnés ou détenus-victimes (RDV-RCV), adopté par les partenaires signataires de la convention du 19 septembre 2016.

- **Une première médiation restaurative réalisée en 2017**

Au cours de l'année 2017, une première médiation restaurative a été menée à son terme par un binôme de médiateurs constitué d'un conseiller pénitentiaire du SPIP de la Drôme et d'une chargée de mission de l'association REMAID, spécialement formés à la mise en œuvre de médiations restauratives, tous les deux certifiés par l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire.

Il s'agit de la première médiation restaurative mise en œuvre en France. Elle a été réalisée, suite à la demande présentée par la victime d'une infraction à caractère sexuel de nature criminelle de rencontrer l'auteur des faits commis dans le cadre familial, à l'encontre de sa fille mineure, il y a de nombreuses années.

Pour parvenir à cette rencontre, de nombreux entretiens individuels préliminaires et préparatoires ont été menés avec la victime et l'auteur, de novembre 2016 à septembre 2017. Ces entretiens sont destinés à informer les personnes sur le processus de la médiation restaurative et ses règles, à évaluer avec elles la pertinence d'une médiation restaurative, leur capacité de prendre part à un tel processus, et à les préparer à la rencontre, par le biais de la scénarisation de leurs échanges. Cette phase préparatoire à la rencontre est essentielle. Elle permet à chacune des personnes concernées d'exprimer librement ses émotions, ses ressentis, ses craintes et d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir rencontrer l'autre en face-à-face.

Le nombre d'entretiens préparatoires à la rencontre varie donc selon chaque situation. La rencontre en face-à-face peut parfois ne pas avoir lieu, chacun des participants à une médiation restaurative étant libre de mettre fin à ce processus volontaire, à tout moment. Le processus de préparation à la rencontre peut être réparateur en lui-même. Il peut également donner lieu à d'autres formes d'échanges entre l'auteur et la victime.

Tout au long du processus de médiation, les médiateurs s'assurent que chacun des participants puissent bénéficier d'un accompagnement psychologique et social adapté. Les médiateurs eux même ont besoin d'une supervision et d'un accompagnement méthodologique réguliers.

Lorsque la rencontre a lieu, comme cela a été le cas pour la première médiation restaurative menée dans le département de la Drôme, des entretiens de suivi post-médiation sont réalisés avec les médiés environ un mois après la rencontre pour évaluer avec eux si leurs attentes ont été satisfaites et les mesures supplémentaires éventuellement nécessaires à mettre en place pour leur permettre de parvenir à un apaisement ou de faire face aux difficultés auxquelles ils seraient encore confrontés.

Au-delà de ces entretiens de suivi post-médiation, conduits en octobre 2017 par les co-médiateurs, une évaluation de la médiation restaurative menée à son terme a été effectuée par l'IFJR au cours du mois de décembre 2017. Elle a donné lieu à des entretiens individuels avec chacun des médiateurs et des médiés, ainsi qu'avec le conseiller d'insertion et de probation en charge du suivi de l'auteur. Suite à ces différents entretiens destinés à évaluer le dispositif de la médiation restaurative et la satisfaction des attentes des médiés, un rapport écrit sera établi par l'IFJR et communiqué aux signataires de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de mesures de justice restaurative dans le département de la Drôme.

Aucune autre mesure de justice restaurative n'a pour l'heure été mise en œuvre dans le cadre de l'application de la convention partenariale du 19 septembre 2016. En octobre 2017, une victime de faits de viol subis pendant l'enfance, qui venait d'apprendre suite à son dépôt de plainte que l'auteur des faits était décédé et que sa plainte allait être classée sans suite, a été orientée par le service d'aide aux victimes de l'association REMAID vers la référente justice restaurative de cette structure. Cette victime a bénéficié d'un entretien d'information sur les mesures de justice restaurative auxquelles elle pourrait éventuellement participer dans le ressort du TGI de Valence, à savoir des rencontres entre personnes condamnées ou détenues et victimes de faits similaires. Elle n'a cependant pas été mise en relation avec les animateurs de ce type de mesures, la constitution d'un groupe d'auteurs et de victimes étant nécessaire au préalable. Par ailleurs, cette victime a décidé de quitter le département de la Drôme fin 2017 et a donc finalement été orientée vers l'association d'aide aux victimes de son nouveau département de résidence afin de pouvoir bénéficier d'une mesure de justice restaurative, ainsi qu'elle en avait exprimé le souhait.

- **Les autres actions menées :**

- **Des actions de formation**

En janvier 2017, l'une des deux chargés de mission de l'association REMAID formés aux rencontres restauratives et certifiés par l'ENAP pour mettre en œuvre des médiations restauratives et RDV-RCV, a participé à une formation complémentaire concernant les médiations restauratives organisée par l'IFJR au siège de France Victimes. Cette formation d'une durée de 18 heures a été dispensée par Serge Charbonneau, directeur du regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ), chercheur au centre international de criminologie comparée, chargé de cours à l'université de Montréal, et médiateur au service correctionnel du Canada (victime-contrevenant dans les cas de crimes graves), et Marie-Eve Lamoureux, également médiatrice au service correctionnel du Canada, ayant mis en œuvre des médiations avec des mineurs auteurs d'infractions. Cette formation était accessible aux médiateurs ayant préalablement suivi la formation à la médiation restaurative d'une durée de 30 heures proposée par l'ENAP.

- **Des actions de communication sur le service de justice restaurative proposé dans le département de la Drôme**

Diverses actions destinées à favoriser l'orientation des victimes et des auteurs d'infractions pénales et la mise en œuvre de mesures de justice restaurative ont été réalisées depuis la signature de la convention du 19 septembre 2016.

L'association REMAID a ainsi participé au colloque international sur la justice restaurative organisé par l'IFJR à Paris, à l'UNESCO, les 18 et 19 janvier 2017, et est intervenu dans le cadre d'un forum des professionnels de la justice restaurative, intitulé « initier un programme de justice restaurative, les étapes clés et les partenaires incontournables ».

L'association REMAID a également été invitée à présenter les mesures de justice restaurative proposées dans le département de la Drôme, lors du colloque organisé par le conseil départemental de l'accès au droit de l'Ardèche, le 12 mai 2017, intitulé « le juge fera-t-il la justice de demain ? ».

La référente justice restaurative de l'association REMAID a aussi collaboré à l'écriture d'un article sur la pratique de la médiation restaurative, à paraître lors de la réédition de l'ouvrage « Art et techniques de la médiation », des éditions du Juris-classeur, LexisNexis.

Enfin, l'association REMAID et le SPIP de la Drôme ont organisé une projection-débat le 20 novembre 2017, à l'occasion de la semaine internationale de la justice restaurative, à laquelle ont participé de nombreux professionnels susceptibles d'orienter des victimes et auteurs d'infractions pénales vers le service de justice restaurative offert dans le département de la Drôme. Cet événement a réuni une trentaine de personnes, bénévoles et salariés de REMAID, agents et cadres de l'administration pénitentiaire, magistrats, avocats, mais aussi travailleurs sociaux, psychologues, cadres de la PJJ, de l'éducation nationale, de l'ANPAA, du centre hospitalier et membres d'associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance ou des droits des femmes.

La diversité des professionnels présents et les échanges qui ont suivi la projection du film « une conversation » mettant en scène une conférence restaurative entre les membres de la famille de la victime et de l'auteur d'un viol, ainsi que de la psychologue chargé du suivi de ce dernier a montré l'intérêt porté aux différentes mesures de justice restaurative pouvant être mise en œuvre en faveur des victimes et des auteurs et de leurs communautés d'appartenance.

En décembre 2017, un article a été publié dans la presse locale afin d'informer le public des mesures de justice restauratives proposées par l'association REMAID et le SPIP de la Drôme.

En 2018, d'autres actions visant à développer l'information des victimes et des auteurs d'infractions sur la possibilité de bénéficier d'une mesure de justice restaurative, à tous les stades de la procédure pénale, comme le prévoient les dispositions de l'article 10-1 du Code de procédure pénale, seront organisées.

La référente justice restaurative de l'association REMAID propose à cet égard à tous les acteurs de la chaîne pénale de participer à une séance d'information sur la justice restaurative et l'orientation des victimes et des auteurs et se tient à leur disposition pour l'organiser.

➤ **Un projet de Service Régional de Justice Restaurative dans le ressort de la Cour d'Appel de Grenoble**

L'association REMAID s'est réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2017 avec différents partenaires du ressort de la Cour d'appel de Grenoble pour envisager les perspectives de développement de la justice restaurative dans le Dauphiné, et favoriser un égal accès des victimes et des auteurs d'infractions aux différentes mesures de justice restauratives susceptibles de leur être proposées dans ce ressort.

Un groupe de travail composé des associations d'aide aux victimes REMAID (Drôme), APRESS (Vienne), AIV (Grenoble), et de Madame Mireille GAZQUEZ, magistrate honoraire auprès de la Cour d'appel de Grenoble et par ailleurs en lien avec un groupe de visiteurs de prison, a ainsi été constitué le 22 septembre 2017.

A l'initiative de ce groupe, une nouvelle réunion à laquelle les SPIP de l'Isère et de la Drôme d'une part, et l'Institut Français pour la Justice Restaurative d'autre part, ont été invités à participer s'est tenue le 15 novembre 2017 afin réfléchir ensemble aux moyens à mettre en œuvre pour parvenir au développement de la justice restaurative dans le ressort de la Cour d'appel de Grenoble, et l'association REMAID a été chargée de préparer un projet de structuration d'un service de justice restaurative pour le Dauphiné, et de le présenter lors d'une prochaine réunion réunissant l'ensemble des associations d'aide aux victimes et des SPIP intervenant dans le ressort de la Cour d'appel de Grenoble.

Pour que ce projet aboutisse, les différents partenaires concernés devront parvenir à la structuration de l'offre de service en matière de Justice Restaurative sur le ressort de la Cour d'appel de Grenoble et des financements devront être obtenus. Un large consensus existe d'ores et déjà entre les associations d'aide aux victimes de ce ressort et la plupart des SPIP sur la pertinence de la création d'un tel service qui permettra une mutualisation des moyens en vue de l'organisation des formations nécessaires à la mise en œuvre de mesures de justice restaurative, mais aussi des personnels déjà formés, en cas de besoin, l'information des professionnels de la chaîne pénale et des justiciables sur les différentes mesures de justice restaurative, l'animation du réseau des partenaires porteurs de l'offre locale de justice restaurative dans le ressort de chaque Tribunal de Grande Instance, le développement et l'accompagnement des programmes de justice restaurative dans le ressort de la Cour d'appel de Grenoble.



RAPPORT FINANCIER

Année 2017

RAPPORT DE GESTION / RAPPORT FINANCIER

2017

Le cabinet RM Consultants représenté par Mr GSELL est intervenu le 12 février 2018 dans nos locaux et a procédé à son audit sur les comptes de l'association au 31/12/2017.

Le président, le directeur, la trésorière adjointe et moi-même avons été réunis avec Mr GSELL au cabinet comptable le 26 février 2018 afin de faire une synthèse sur les comptes de l'exercice.

1) Au niveau du Bilan :

Le total du bilan représente 846 583 € contre 655 264 K€ soit en augmentation de 191 319 €, qui s'explique essentiellement par une augmentation de notre trésorerie de 181 438 €. L'origine de cette augmentation s'explique aussi pour un montant de 138 000 €, inscrit sur les comptes en banque de REMAID en contrepartie d'une dette de même montant qui apparaît au passif du bilan.

Les investissements sont 1 708 €, concernant du matériel informatique.

Les fonds associations n'évoluent que du résultat de l'exercice 2017, que je vous commenterai ci-après.

Les dettes sont de 259 170 € contre 148 275 € soit en augmentation de 110 895 € correspondant à la variation des dépôts tiers mandats Ad hoc.

2) Au niveau du Compte de résultat

Le compte de résultat fait apparaître un profit de 47 423 €, qui s'explique principalement par la conjugaison

- l'activité contrôle socio-judiciaire avec des recettes pour 92 675 €
- et une bonne maîtrise de nos budgets

L'activité 2017 peut se résumer en :

- une hausse globale de 37.24 % du montant de nos charges d'exploitation
- une hausse de 48,95 % des produits d'exploitation.

Les charges d'exploitation sont en évolution comme suit :

- **Achats et charges externes : = + 43 %**

Hausse importante :

- Des locations immobilières : conséquence de la location du rez-de-chaussée pour installer le service de contrôle socio-judiciaire ;
- Des honoraires et intermédiaires : financement de l'organisation des assises nationales
- Des déplacements et frais annexes des salariés : incidence des stages du directeur en fin de formation CAFDES ;
- Des réceptions et missions : justifiée par l'organisation des Assises nationales de juin.

- **Taxes et versements assimilés = + 94 %**

Hausse importante des taxes sur salaires et des formations continues.

- **Salaires et traitements = + 39 %**

Les embauches de l'année 2017 et l'incidence en année pleine des embauches de 2016 justifient cette hausse ce qui influe sur la provision pour congés payés.

- **Charges sociales = + 26 %**

Cela suit logiquement pour les charges salariales, qui représentent 39.72 % de la masse salariale

Les produits d'exploitation sont en évolution comme suit :

- **Prestations de services = + 47 %**

La facturation de la nouvelle activité de contrôle judiciaire contribue pour 87 % à cette hausse.

- **Subventions d'exploitation = 35 %**

Forte augmentation des subventions du ministère de la Justice en lien avec l'activité.

Augmentation des aides à l'emploi due aux embauches et renouvellement d'emplois aidés.

Mécénat pour l'organisation des assises.

3) Au niveau des contributions volontaires

Elles représentent 151 150 € contre 148 229. Elles sont essentiellement constituées du bénévolat et de la mise à disposition d'une partie des locaux de Valence et pour la mise à disposition d'un local pour des permanences à Montélimar.

Exceptionnellement l'exercice 2017 a enregistré des contributions dans le cadre de l'organisation des assises INAVEM en juin dernier pour un montant de 8 300 €.

4) Evolution prévisible

Nous maintiendrons nos axes de services pour 2018.

Nous savons néanmoins que le niveau des subventions devrait se situer au niveau de celui de 2016 soit en baisse de l'ordre de 80 à 100 K€.

Nous devons être vigilants sur notre gestion 2018.

5) Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Nous n'avons pas d'éléments importants et significatifs à vous signaler.

Notre niveau de trésorerie est satisfaisant puisque nous avons déjà perçu une partie de nos subventions 2018.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques Matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles	443 298	31 226	412 072	415 972	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	15		15		
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total I	443 313	31 226	412 087	415 972	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	39 972		39 972	35 118
Autres créances	27 158		27 158	22 636	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	366 602		366 602	181 438	
Charges constatées d'avance (3)	764		764	100	
Total III	434 496		434 496	239 292	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	877 809	31 226	846 583	655 264

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	24 732	24 732
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	22 171	13 326
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	47 423	8 845
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	Apports		
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées	60 087	60 087	
Droit des propriétaires	400 000	400 000	
Total I	554 412	506 990	
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison		
	Provisions pour risques	33 000	
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources			
Total III	33 000		
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		1 257
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 666	3 009
	Dettes fiscales et sociales	92 605	95 915
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	138 000	20 500
Instruments de trésorerie			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	21 900	27 594
	Total IV	259 170	148 275
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	846 583	655 264
	(1) Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an	237 270	120 681
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	223 602		118 064		105 538	89.39
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	560 637		416 234		144 403	34.69
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	27 198		9 667		17 531	181.35
Collectes						
Cotisations	1 847		2 172		325	14.96
Autres produits	498		200		298	149.00
Total I	813 781		546 337		267 445	48.95
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	145 878		102 049		43 829	42.95
Impôts, taxes et versements assimilés	14 608		7 520		7 088	94.27
Salaires et traitements	406 292		292 312		113 980	38.99
Charges sociales	161 384		127 712		33 673	26.37
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 608		5 087		521	10.23
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)						
Total II	733 770		534 680		199 090	37.24
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	80 011		11 657		68 354	586.37
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12 31/12/2016	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 325	678	647	95.46
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 325	678	647	95.46
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	6	69	63	92.01
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	6	69	63	92.01
2. Résultat financier (V-VI)	1 319	609	710	116.64
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	81 331	12 266	69 065	563.05
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	346	453	107	23.57
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	346	453	107	23.57
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 254	3 874	2 620	67.63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	33 000		33 000	
Total VIII	34 254	3 874	30 380	784.20
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	33 908	3 421	30 487	891.09
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	815 452	547 467	267 985	48.95
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	768 030	538 622	229 407	42.59
Solde intermédiaire	47 423	8 845	38 578	436.16
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	47 423	8 845	38 578	436.16



ANNEXES

Année 2017

ORGANIGRAMME SALARIÉS

Publics Accueillis

Pôle aide aux victimes :

Accueil :

- Lucie DELGORGUE
- Sabrina MEKRAZ

Chargés de mission :

- Jonathan ETIENNE
- Mylène SCALA
- Julia CAPITANIO
- Emilie SAINT SEVIN
- Marjolaine BORNE (abs)

Psychologues :

- Agnès LAMBERTIN
- Adeline REVIRON

Sophrologie :

- Emilie SAINT SEVIN

Secrétariat de Direction
Graziella BOTELLA
Hayet ZEDDAM (abs)

Pôle Socio-Judiciaire :

Accueil :

- Candy GRENOUILLAT
- Nadia BRIGUI (abs)

Chargés de mission :

- Fabien MICHEL DIT BARON
- Anne-Lise COSTERG
- Adeline REVIRON
- Laure TOUITOU
- Quitterie LESBRE

Coordinatrice Administrative
Isabelle DEFORGES

Direction
Fabrice DELABROY

Pôle Médiations et Justice

Restaurative :

Accueil :

- Sabrina MEKRAZ

Chargée de mission :

- Isabelle DEFORGES

Comptabilité
Valérie FUMA

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL BENEVOLE

Publics accueillis

Service Aide aux Victimes :

- BOYER Sylvie
- BRESSY Danielle
- GRENOUILLAT Marie-Ange
- MERCIER Sophie
- RAILLON Béatrice
- TIXIER Hubert
- HAMOIR Mélisse
- LEMEUR Martine
- MAZEYRAT Jacqueline
- MEUNIER Liliane
- SERRATRICE Jacqueline

Service Médiation Pénale :

- BAHOUS Miloud
- BARROT Bertrand
- BOUTIER Luc
- BOYER Sylvie
- CUVELIER Benoit
- LETHEUX Didier
- ROUMEAS Daniel
- BEREST Jean-Pierre

Accompagnement aux

Assises :

- BOSSI Charles
- BOTTINI Monique
- DOREE Alexia
- FILOGRASSO Michelle
- PELISSIER Solange
- RAILLON Béatrice
- LACROIX Mireille
- BLUM Henri
- BERNE Dominique

Administration Ad Hoc :

- PELISSIER Solange
- DIEDERICHS Jean-Claude
- GATEBOIS Catherine
- HENNION-ROLLAND Dominique
- MANSILLA Victoire
- MICOULET Joël
- ROSSET Marie

Bénévolat dans d'autres missions de la structure :

- CRAPEZ Hélène (atelier d'écriture)
- DURET Ginette (sophrologie)

- Administrateurs référents
 - Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORGANIGRAMME DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SECRETAIRE :

Mme LACROIX Mireille

TRESORIER :

M. FAURE Gérard

SECRETAIRE ADJOINTE :

Mme PELISSIER Solange

TRESORIER ADJOINT :

Mme DENISET Ghislaine

MEMBRES :

Mme MAITRE Christine

M. DIEDERICHS Jean-Claude

MEMBRES INVITES :

Mme CHAPON Agnès

M. LIZE Laurent

Participent au CA « membres consultatifs » : Monsieur DELABROY, directeur de REMAID.

PÔLE FORMATION

En 2016, l'association a poursuivi son travail de professionnalisation des bénévoles au travers de formations assurées par des salariés de REMAID et par des formateurs extérieurs.

Les nouveaux bénévoles peuvent ainsi appréhender l'environnement dans lequel l'association intervient (organisation judiciaire, droits des victimes, notions de psychologie, ...) puis se spécialiser en fonction du service dans lequel ils vont œuvrer (médiation pénale, administration ad hoc, accompagnement des victimes au procès,...).

Au-delà des nouveaux bénévoles, ces formations permettent de consolider les connaissances de l'ensemble des intervenants de REMAID et de répondre ainsi à l'exigence de qualité nécessaire à la reconnaissance de l'association.

Le pôle formation a vocation à s'ouvrir à d'autres professionnels et les différents modules peuvent également être organisés sur des sites extérieurs.

Un catalogue des formations est en cours d'élaboration et sera proposé tant aux intervenants de l'association qu'aux structures partenaires.

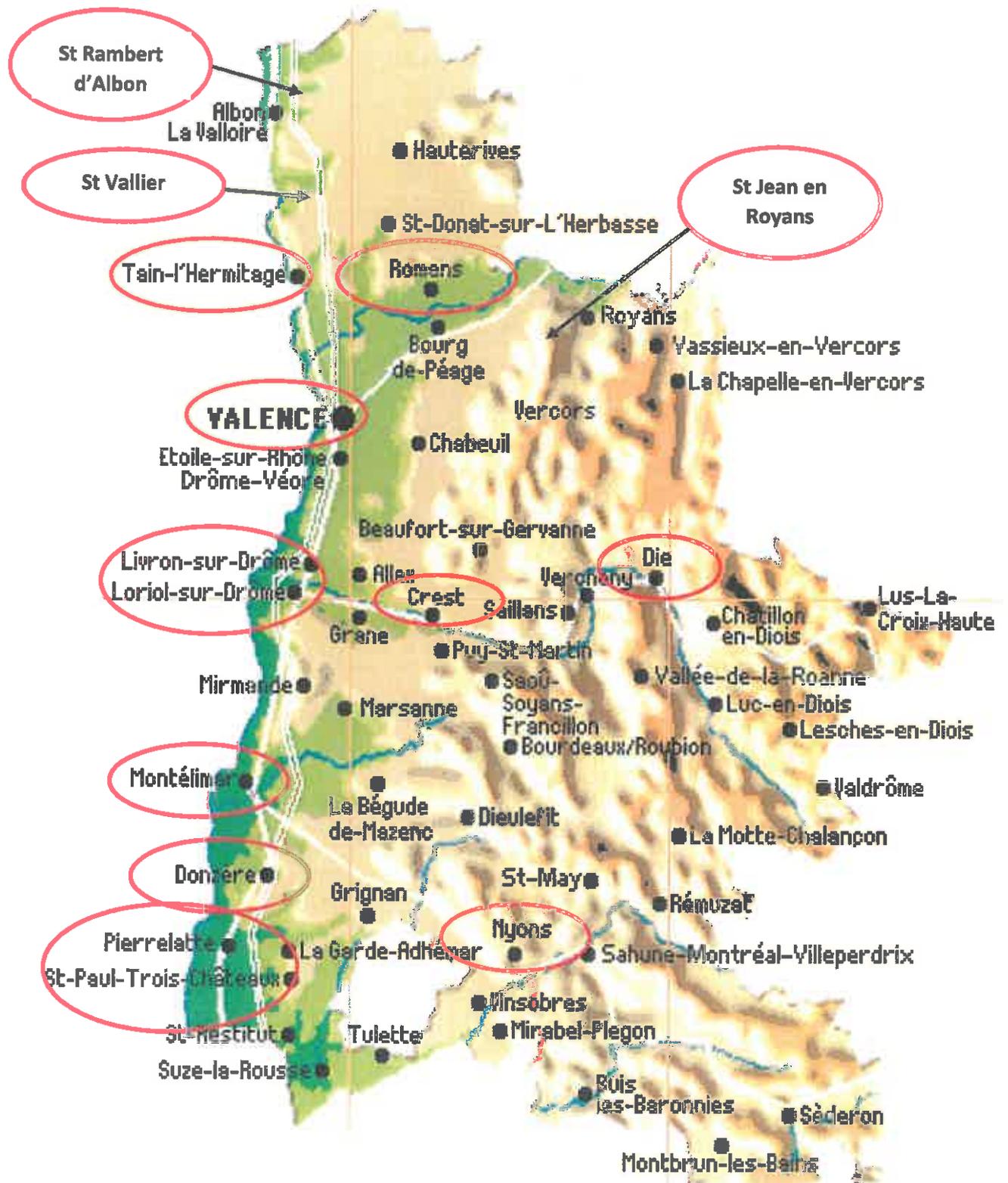
Voici quelques exemples des formations proposées :

- L'organisation judiciaire en France
- Aide aux victimes, droits des victimes
- La relation d'aide : la bonne distance
- La relation d'aide : prévenir la violence des usagers
- La médiation sociale
- Le harcèlement scolaire
- Le harcèlement moral au travail
- La prévention de la cybercriminalité

Par ailleurs, l'association a soutenu l'effort de formation de ses salariés bien au-delà du plafond pris en charge par son OPCA :

- Premiers secours (PSC1)
- Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social
- Le travail sur écran
- Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes
- Procédure pénale appliquée
- Médiations restauratives et retours d'expérience
- WordPress (maintenance et création de site web)
- Jeunes et conduites addictives
- Violences sexistes et sexuelles au travail
- Médiation en entreprise
- Prévention de la radicalisation
- Prise en charge des auteurs de violences sexuelles
- L'écrit dans le mandat pénal
- L'oral aux Assises

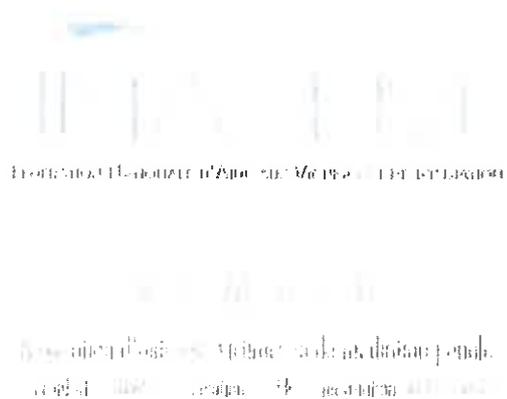
PERMANENCES DE REMAID DANS LA DROME



L'association REMAID se déplace sur tout le territoire départemental selon les besoins.



**COUR D'APPEL DE GRENOBLE
PARQUET DE VALENCE**



PROTOCOLE RELATIF A L'AMELIORATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

Le présent protocole trouve son fondement dans la volonté conjointe du Parquet du Tribunal de grande instance de VALENCE et de l'association REMAID, service départemental d'aide aux victimes, d'agir pour améliorer la prise en charge des plaignants ainsi que l'accompagnement des victimes de violences sexuelles au cours des procédures diligentées pour des violences sexuelles, l'accent devant être mis sur les situations de dénonciation de faits récents.

Cette initiative est née de l'engagement d'une personne qui, suite à un parcours judiciaire personnel, a souhaité livrer son appréciation sur chacune des étapes vécues et rencontrer des professionnels pour élaborer des solutions aux carences et aux difficultés subies.

Le travail de concertation mené pendant plusieurs mois aboutit aujourd'hui à des réponses concrètes visant à améliorer l'accompagnement des victimes de violences sexuelles par les acteurs de la chaîne pénale.

Dans la lignée de ce travail de réflexion et de concertation, le Parquet de VALENCE s'engage à mettre en œuvre des solutions pratiques permettant d'améliorer la prise en charge des victimes tout au long de la procédure pénale engagée. En annexe du présent protocole est jointe une première note-circulaire issue de cette concertation et à destination des enquêteurs du ressort.

Il s'engage notamment, le plus en amont et le plus rapidement possible, à signaler à l'association REMAID toutes les situations de victimes de violences sexuelles qui lui parviennent.

Le Parquet de VALENCE encouragera les services d'enquête dans les bonnes pratiques déjà mises en place et sera vigilant face aux difficultés de prise en charge dont il aurait connaissance.

Il s'engage à développer les liens avec les établissements hospitaliers drômois afin d'organiser l'accueil des victimes de violences sexuelles et d'optimiser la recherche de la preuve scientifique.

Dans la mesure de ses disponibilités humaines, le Parquet de VALENCE participera au travail de réflexion poursuivi sous l'égide de l'association REMAID, ainsi qu'aux actions de sensibilisation à destination des professionnels susceptibles d'intervenir dans la chaîne pénale.

L'association REMAID s'engage à accompagner tout au long de la procédure judiciaire, quelle qu'en soit l'issue, les victimes dont la situation lui a été signalée.

Gratuitement et confidentiellement, l'association REMAID prendra contact avec les victimes, proposera un entretien avec un accueillant du Service d'aide aux victimes ainsi qu'un suivi psychologique.

Elle informera la personne sur ses droits et proposera une aide dans les démarches à effectuer. Elle offrira une présence lors des différentes étapes procédurales ; et plus particulièrement lors de l'audience.

L'association REMAID s'engage à entretenir des échanges avec les professionnels intervenants dans la chaîne pénale par le biais d'interventions ou d'actions de formation.

Elle propose de réunir un groupe de réflexion réunissant professionnels du droit, de la santé et de l'éducation. Il aura pour objectif de dégager des pistes pour encourager la parole des victimes de violences sexuelles et d'améliorer l'accompagnement des personnes ayant dénoncé de tels faits. L'association affirme sa volonté de mener des actions de sensibilisation au sein de la société civile.

Les parties au présent protocole se rencontreront régulièrement afin d'évaluer la portée et l'efficacité de leurs actions respectives.

Le présent protocole est consenti pour une durée d'un an. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Signé à VALENCE, le 27 janvier 2012

le Procureur de la République
près le TGI de VALENCE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antoine PAGANELLI', with a vertical line extending upwards from the end of the signature.

Antoine PAGANELLI

P/le Président de l'association REMAID
le Directeur de l'association

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabrice DELABROY', with a horizontal line extending to the right.

Fabrice DELABROY

La dynamique partenariale

Le comité de pilotage, qui réunit la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (pour l'Etat), les associations d'aide aux victimes REMAID et CIDFF, la Ville de Valence et Valence Romans Agglo, s'est réuni de nombreuses fois tout au long de l'année 2017, avec pour mission de mobiliser le plus de monde possible autour de cette campagne. Elle a pour objectif de sensibiliser aux diverses formes de violences dont les femmes sont victimes et d'amener à une mobilisation pour qu'elles disparaissent.

Collectivités, institutions, associations, ou citoyens et citoyennes à titre personnel, chacun et chacune ont été invités par le comité de pilotage à signer une charte d'engagement pour signaler leur adhésion à la cause et à porter le ruban blanc, symbole international de lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier lors de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, le 25 novembre.

Pour soutenir la campagne Ruban Blanc Drôme, les collectivités (mais aussi les entreprises, les associations, etc.) ont pu proposer une action de leur choix en faveur de l'élimination des violences envers les femmes. Cette action a pu se dérouler à n'importe quel moment de l'année et a été valorisée le 25 novembre lors de la conférence de presse.

La communication

Le comité de pilotage a collectivement réalisé des outils de communication, qu'il a mis à disposition des partenaires pour leurs actions : des affiches personnalisables, des dépliants et affiches, qui reprenaient les logos de la campagne et des 5 partenaires du COPIL. Une émission de radio de 40 minutes a également eu lieu sur France bleu pour présenter la campagne Ruban Blanc Drôme. REMAID, le CIDFF26 et la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDCS 26) y ont porté collectivement la parole et la dynamique du COPIL.

Une pleine page a également été consacrée à la campagne dans le Dauphiné libéré du 24 novembre.

La conférence de presse du 25 novembre, à 11h30 place Saint-Jean, a donné la parole à :

— Gérard CLEMENT, Président de REMAID (Réconfort, Ecoute, Médiation, Aide, Information sur les Droits)

Naissance de la dynamique locale pour la Campagne Ruban Drôme

— Josiane BERRUYER, Présidente du CIDFF (Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles)

Les dispositifs du CIDFF, leur engagement quotidien pour cette cause

— Karine GUILLEMINOT, Vice-présidente « Familles » de Valence Romans Agglo

L'engagement de l'Agglo au sein du comité de pilotage de la campagne et ses actions de sensibilisation par le biais des agents et élus

— Laurence DALLARD, Conseillère municipale de Valence déléguée au Dialogue social et à l'égalité femmes/hommes

Projets « égalités femmes-hommes » portés par la Ville de Valence en lien avec l'Union européenne

— Nicolas DARAGON, Président de Valence Romans Agglo et Maire de Valence

Respect de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques et les engagements de de la Ville de Valence

Marie-Madeleine KOELSCH, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité au sein de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a dû être excusée, invitée à l'Elysée ce même-jour pour représenter la Préfecture de la Drôme lors de la prise de parole du Chef de l'état pour le lancement de la grande cause du quinquennat pour l'égalité femme-homme, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes.

Pour dire non aux violences envers les femmes et briser le silence, les membres du comité de pilotage Ruban blanc Drôme ont signé la charte d'engagement du ruban blanc contre les violences faites aux femmes.

De nombreuses associations de femmes et d'aide aux victimes étaient présentes sous la halle Saint-Jean et place de la Liberté, à Valence, ce 25 novembre. Malgré le froid, de nombreux habitants sont venus prendre des renseignements, signer la charte d'engagement et sont repartis avec leur ruban blanc.

Les chiffres

Nous avons recueilli **1296 engagements individuels** (chartes d'engagement parvenues au comité de pilotage de la campagne à ce jour).

Sur la seule journée du 25 novembre, nous avons enregistré 836 signatures.

631 chartes avaient été recueillies au total en 2016.

Aux engagements individuels, il faut également ajouter les communes partenaires. Au-delà des 56 communes représentées par Valence Romans Agglo, les communes de Montélimar, Les Tourettes, Le Poët Laval, Buis-les-Baronnies, Rochebaudin, Pierrelatte, Vinsobres, Taulignan, se sont mobilisées, soit **au total 64 communes** drômoises qui nous ont informé s'associer à la campagne Ruban Blanc Drôme. En 2016, 19 communes de la Drôme s'étaient mobilisées.

Pour un bilan complet, il convient de mentionner les **32 autres partenaires associatifs ou institutionnels** qui ont participé à la campagne Ruban Blanc Drôme : Certaines structures s'étaient associées à la campagne ruban blanc dès 2016 (les associations Femmes solidaires, Cafémnistes, Lady's actions, Femmes en Luth, la Fédération des Oeuvres Laïques (FOL26), l'Office des sports valentinois (OSV), le Comité Départemental de Rugby Drôme, le Comité Départemental Olympique et Sportif Drôme, CLCV (défense des consommateurs), CRAISST, Passerelle Nature, Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de la Drôme, Enfance Majuscule, Comité Alexis Danan pour la protection de l'enfance, , Mosaïques, CB Art contemporain, le CHRS L'Olivier-Arcades, le CHRS L'Oasis, la mission locale Vallée de la Drôme la maison des solidarités Nelson Mandela, et les Maisons Pour Tous Petit-Charran, Fontbarlettes, Plan, Polygone). Des nouveaux partenaires nous ont rejoint en 2017 (les associations Lire et les Amis du cinéma de Pierrelatte, le Planning familial Méliès, Radio Méga, Pole Emploi, la gendarmerie de la Drôme et l'école EPSECO). A noter, la participation très active des étudiantes en BTS économie sociale et familiale de l'école EPSECO à la campagne Ruban Blanc Drôme, qui ont recueilli 84 engagements pendant la semaine du 20 au 24 novembre au sein de l'école et de leurs familles, puis auprès du public dans les rues de Valence tout au long de la journée du 25/11. Elles ont également proposé aux élèves de leur école et au public de répondre, après signature de la charte d'engagement du ruban blanc, à un questionnaire sur les violences et l'égalité femmes-hommes. Une convention de partenariat avait été conclue à cet égard entre REMAID et l'EPSECO.

Les actions

Individuellement, chaque membre du comité de pilotage a également porté des actions :

- Le CIDFF 26 et REMAID portent des actions d'aide aux victimes au quotidien, et la campagne a permis de les faire connaître au plus grand nombre.

REMAID a également assuré la coordination du comité de pilotage et de la campagne Ruban Blanc Drôme, a été l'interlocuteur de la majorité des partenaires de cette campagne, a géré la messagerie rubanblancdrome@gmail.com, la page facebook RubanBlancDrome, et a organisé un flash mob le 25 novembre.

Le CIDFF 26 a organisé une journée portes ouvertes le 20 novembre et un spectacle de danse à la Préfecture le 24 novembre.

Les associations d'aide aux victimes REMAID et CIDFF26 ont également participé à de nombreuses actions organisées par les partenaires de la campagne Ruban Blanc Drôme, et notamment à la sensibilisation d'agents municipaux en contact avec le public dans différents services communaux ou dans les écoles dans le cadre du périscolaire ou encore à des projections-débats destinées à un large public, proposées dans différentes communes du département (Valence, Pierrelatte), au-delà des nombreuses séances de sensibilisation réalisées auprès des agents de Valence Romans Agglo (cf. tableaux des actions partenariales).

- **La Préfecture (DDCS)** a édité un programme départemental de toutes les actions menées en Drôme à l'occasion du 25 novembre.

- **La Ville de Valence** a porté le pilotage des animations du 25 novembre dans les rues Valence, la confection de rubans blancs dans les MPT de la Ville, la mobilisation des associations locales, le partenariat avec le Dauphiné Libéré et France bleu, l'impression des affiches et flyers.

- **L'Agglo** a géré la conception graphique des outils de communication et l'organisation de la conférence de presse du 25 novembre. Mais surtout, grâce à des interventions du CIDFF 26 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), de REMAID (association d'aide aux victimes d'infractions pénales) et de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDCS, pour la Préfecture), ce sont, à ce jour, 800 agents et élus de l'Agglo (et notamment les 600 agents de la Direction des Familles) qui ont bénéficié d'une sensibilisation à la campagne ruban blanc, au phénomène des violences faites aux femmes et à toutes les actions et dispositifs qui existent sur le territoire pour les accompagner. Ces interventions ont montré que la lutte contre les violences faites aux femmes reste un sujet d'actualité, notamment dans les structures d'accueil de la petite enfance, en lien étroit avec les pratiques professionnelles et les préoccupations des agents de la communauté d'agglomération.

Ces 800 personnes ont pu, à leur tour, sensibiliser les habitants de l'Agglo lors de la semaine du 20 au 24 novembre, au cours de laquelle elles ont arboré le ruban blanc à leur boutonnière et distribué des documents d'information et la charte d'engagement au public.

Le conseil communautaire de Valence Romans Agglo, à l'unanimité des 56 communes qu'il réunit, a pris une délibération le 12 octobre 2017, pour voter la charte d'engagement à la campagne Ruban blanc et signifier ainsi, aux 220 000 habitants de l'Agglo, son opposition à toute violence faite aux femmes et sa volonté à contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Conclusion/perspectives

Faire relayer et porter au niveau local, par un comité de pilotage relativement restreint mêlant associations et institutions, une cause d'une telle ampleur (le Président de la République a déclaré l'égalité femmes-hommes "grande cause nationale" à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes), était un pari osé.

Le travail partenarial réalisé a porté ses fruits et les résultats sont au rendez-vous : le nombre de drômois touchés par la campagne s'est démultiplié cette année et de nombreux agents publics ont été

sensibilisés à la thématique, pour être autant de relais d'écoute et d'orientation auprès de la population potentiellement concernée.

L'agglomération s'est beaucoup mobilisée cette année, au travers des 45 séances de sensibilisation organisées dans différents services ou équipements, du financement de la réalisation de 800 rubans et de l'impression de 1000 guides contre les violences conjugales, de la mobilisation du service communication et de la direction des familles au sein du comité de pilotage. Si l'agglomération décidait de renouveler sa présence au sein du comité de pilotage l'an prochain, l'accent pourrait éventuellement être mis, cette fois-ci, sur la mobilisation des agents des communes en lien avec les habitants.

La sensibilisation des jeunes aux violences faites aux femmes et le développement de l'éducation à l'égalité filles-garçons dans les établissements scolaires pourraient également faire partie des objectifs de la campagne Ruban Blanc Drôme 2018.

Pièces jointes :

- Annexe 1 Tableau des actions menées par les collectivités partenaires
- Annexe 2 Tableau des actions menées par les autres partenaires

Campagne Ruban Blanc Drôme
Collectivités partenaires

Communes	Actions proposées
56 communes de Valence Romans Agglo dont	sensibilisation des élus, remise des guides refusez les violences conjugales, de la charte d'engagement du ruban blanc, et de rubans blancs par Valence Romans Agglo le 12/10, lors de la délibération prise à l'unanimité pour s'engager dans la campagne Ruban Blanc Drôme et la lutte contre les violences envers les femmes Actions de sensibilisation Initiées par certaines communes
Saint Marcel Les Valences	Sensibilisation du personnel du périscolaire de 2 groupes scolaires par REMAID le 18/10, actions réalisées par les agents avec les enfants du périscolaire, proposition de signature de la charte aux parents, port du ruban blanc par les agents du périscolaire du 20 au 25/11
Bourg Les Valence	Sensibilisation du personnel municipal (agents d'accueil, agents techniques et autres) par REMAID le 16/11, port du ruban blanc par les agents dès le 16/11
Etoile sur Rhône	Affichage, mise à disposition du public de la charte, port du ruban blanc par les agents d'accueil du 20 au 25/11
Chatuzange Le Goubet	Affichage, mise à disposition du public de la charte à la mairie
Bourg de peage	Signature de la charte d'engagement dès le lancement de la campagne Ruban Blanc Drôme le 8/03/2017, organisation d'un colloque avec le CIDFF en avril 2017
Romans	Sensibilisation des agents municipaux dans le cadre d'ateliers animés par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité et confection de rubans blancs à l'initiative du CCAS, port du ruban blanc par les agents municipaux
Communes hors Valence Romans Agglo	Actions proposées
LE POET-LAVAL	Délibération du conseil municipal, affichage, mise à disposition du public de la charte d'engagement et de rubans blancs, port du ruban blanc par les agents d'accueil
BUIS-LES-BARONNIES	Affichage, mise à disposition du public de la charte, port du ruban blanc par certains agents
PIERRELATTE	Affichage, mise à disposition du public de la charte
ROCHEBAUDIN	Délibération du conseil municipal, publication sur le site de la commune, affichage, mise à disposition du public de la charte d'engagement et de rubans blancs, port du ruban blanc par les agents d'accueil
MONTELMAR	Eclairage du théâtre en blanc
LES TOURETTES	Affichage, mise à disposition du public de la charte, port du ruban blanc par les agents d'accueil
VINSOBRES	Délibération du conseil municipal, affichage, mise à disposition du public de la charte, port du ruban blanc par les élus
SAINT RAMBERT D'ALBON	voir article DL du 26/11
TAULIGNAN	voir article DL du 1/12
AUTRES COLLECTIVITES LOCALES : CONSEIL DEPARTEMENTAL	Eclairage de l'Hôtel du Département en blanc. Conférence annuelle de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance sur les conséquences des violences conjugales sur le développement des enfants

NB : A ce jour, toutes les communes ou collectivités territoriales ayant participé à la campagne Ruban blanc Drôme n'ont pas indiqué les actions menées dans ce cadre au comité de pilotage

Campagne Ruban Blanc Drôme
Autres Partenaires (nouveaux partenaires en 2017, en gras)

Partenaires	Actions proposées en 2017
EPSECO Valence (Etudiantes BTS ESF et responsable de la formation)	Sensibilisation des étudiant.e.s de l'école à la campagne ruban blanc Drôme (84 chartes signées) et port du ruban blanc pendant la semaine du 20 au 25/11 Invitation du public à signer la charte d'engagement du ruban blanc le 25/11 dans les rues du centre ville de Valence Elaboration d'un questionnaire sur l'égalité Femmes-Hommes et les violences envers les femmes soumis au public le 25/11 Place de la liberté à Valence (67 questionnaires remplis) et au sein de l'école dans le cadre d'ateliers et traitement des données recueillies
OSV	Affichage d'un grand ruban blanc sur la photo de la promotion 2017-2018 du Valence Top Club (Athlètes de haut niveau), après présentation de la campagne aux athlètes, le 25/11.
Centre de Planification et d'éducation familiale Valence Méliés	Exposition "Normal, Pas normal?" réalisée dans la salle d'attente du CPEF 9 Rue Georges Méliés à Valence
MTP Petit-Charran	Cours de Zumba Place de la liberté à Valence le 25/11 à 15h Cours de cardio-boxing MTP Petit-Charran le 30/11 de 19h-20h Recueil de 130 chartes d'engagement signées
Montélimar Mosaïques	Signature de la charte d'engagement
CB ART CONTEMPORAIN	Proposition d'une exposition thématique contre les violences à l'égard des femmes intitulée STOP, avec ateliers à destination des scolaires
FEMMES SOLIDAIRES	Signature de la charte d'engagement x14 et exposition Violences elles disent NON sous la halle Saint Jean le 25/11
FOL 26	Exposition Egalité Filles-garçons sous la halle Saint Jean le 25/11
FEMMES EN LUTH	Exposition Cris d'exilées sous la halle Saint Jean le 25/11
CHRS L'OLIVIER-ARCADES	Représentation théâtrale des femmes accompagnées et proposition de signature de la charte d'engagement au public lors des portes ouvertes le 24/11, confection et remise de rubans blancs, 34 signatures recueillies
LADY'S ACTIONS	Signature de la charte d'engagement, confection et remise de rubans blancs aux signataires de la charte
Planning familial 26	Signature de la charte d'engagement
Les amis du cinéma Pierrelatte	2 projections - débats organisées le 23/11 à 14h15 et à 20h15 avec la participation de REMAID, du CIDFF26, de la déléguée départementale aux droits des femmes et proposition de signature de la charte d'engagement du ruban blanc au public, confection et remise de 100 rubans blancs
LIRE	Confection de rubans blancs lors d'un atelier des femmes du café-rencontre de l'Espace Montagne à Pierrelatte le 21/11
POLE EMPLOI	Affichage de la campagne Ruban Blanc Drôme dans les agences Pole Emploi et port du ruban blanc par les agents du 20 au 24/11
RADIO MEGA	Signature de la charte par le CAx15
CRAISST	Signature de la charte par le CAx10, publication sur le site de CRAISST (page dédiée)
GENDARMERIE DE LA DROME	Publication sur la page facebook GendarmeriedelaDrome le 25/11

NB : Tous les partenaires n'ont pas indiqué au comité de pilotage les actions menées en 2017

Un ruban blanc pour briser le silence !

Les violences faites aux femmes sont insupportables.

L'égalité entre les femmes et les hommes, nous la construisons au quotidien.

Le ruban blanc est le symbole international de lutte contre les violences commises à l'égard des femmes.

Le ruban blanc est né au Canada en 1991, à l'initiative d'un groupe d'hommes qui ont décidé de manifester publiquement leur opposition à la violence envers les femmes en arborant sur leurs vêtements un ruban blanc. Cette initiative du port du ruban blanc fait suite au massacre de 14 jeunes femmes, le 6 décembre 1989, à l'École Polytechnique de Montréal. L'assassin a tué les filles de la classe, après avoir fait sortir les garçons, en criant « je hais les féministes ».

Porter le ruban blanc, c'est affirmer notre solidarité contre les violences faites aux femmes et revendiquer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour dire NON aux violences exercées envers les femmes et contribuer à l'égalité entre femmes et hommes, associez-vous à la campagne du ruban blanc et engagez-vous dès à présent à porter le ruban blanc.

C'est ensemble que nous briserons le silence et parviendrons à l'élimination de la violence et à l'égalité entre les femmes et les hommes !

Charte d'engagement

Je m'associe à la campagne du ruban blanc.

Je m'engage à porter le ruban blanc pour manifester mon opposition à toute violence faite aux femmes et montrer ma volonté de contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nom :

Prénom :

Lieu de résidence (adresse ou commune) :

Courriel (pour recevoir des informations concernant la campagne du ruban blanc) :

Signature :

Cette charte d'engagement peut être adressée par courriel électronique à rubanblancdrome@gmail.com ou au siège du comité de pilotage de la Campagne ruban blanc Drôme, à REMAID, 4 rue de Mulhouse, 26000 Valence, fax : 04 75 42 29 56.

Pour toute information complémentaire, contacter-nous au 04 75 55 39 34.

Avec le soutien de :



Un ruban
blanc pour
briser le
silence !



Ensemble
pour l'égalité
femmes-
hommes

Contre les violences
à l'égard des femmes !

25 novembre, Journée internationale pour
l'élimination des violences à l'égard des femmes

Avec le soutien de :

le dauphiné



rubanblancdrome@gmail.com

LES VIOLENCES AU TRAVAIL

Les violences au travail constituent une problématique de société susceptible de concerner tous les secteurs d'activité et toutes les catégories d'emploi.

En France, depuis les premiers travaux du Conseil Economique et Social sur le sujet, la législation n'a cessé de renforcer l'obligation de prévention et de protection de la santé des salariés. Pourtant, les études réalisées par l'INRS sur la santé au travail montrent que ce phénomène se maintient à un niveau élevé, représentant a minima un coût de 3 milliards par an pour les comptes publics, perturbant le fonctionnement des entreprises et des collectifs de travail, compromettant le déroulement de la carrière professionnelle des victimes, pouvant entraîner des difficultés relationnelles jusque dans la sphère familiale.

Cette problématique a fait l'objet d'un constat largement partagé par les partenaires sociaux et

repris dans les accords nationaux interprofessionnels (ANI) sur le stress au travail du 2 juillet 2008 et sur le harcèlement et la violence au travail du 26 mars 2010.

En Drôme-Ardèche, les acteurs et préventeurs locaux, services de santé au travail, DIRECCTE, CARSAT, ARACT, CPAM, pouvoirs publics et l'association d'aide aux victimes REMAID, appuyés et soutenus par les médecins généralistes, les psychiatres, les psychologues, ont décidé de constituer un réseau de professionnels pour améliorer la prévention et le traitement de ces risques dans le fil des orientations du 3^e Plan Santé au travail 2016/2020. Le colloque qui vous est proposé dans le cadre des 31^{es} assises nationales de l'aide aux victimes est le fruit de leur réflexion et de leurs expériences.

Il s'agit plus largement d'un domaine complexe dont France Victimes souhaite souligner l'intérêt pour l'ensemble de son réseau associatif et pour tous les acteurs de l'aide aux victimes de violences au travail.

INSCRIPTIONS

Pour participer à l'événement,
inscrivez-vous auprès de
l'association Remaid : 07 53 32 90 73
remaid.inavem26@orange.fr

RENDEZ-VOUS

ENSEMBLE CHARLES BRINGUIER

26300 CHATUZANGE-LE-GOUBET

JEUDI 22 JUIN 2017

9H30 - 9H15 *Accueil des participants*

10H15

Introduction des présidents de REMAID et de France VICTIMES, mots d'accueil des élus, du Parquet général, du barreau et ouverture des assises par le garde des Sceaux.

10H15 *Ann. institutionnelle*

11H20

**VIOLENCE ET TRAVAIL :
UNE PROBLÉMATIQUE CROISSANTE ?**

- **Courage et vulnérabilité :**
Éric HAMRAOUI, maître de conférences en philosophie au CNAM (Paris).
- **La santé, un enjeu de performance ?**
Nicolas SANDRET, médecin inspecteur du travail, assure une consultation en psychopathologie professionnelle à Créteil.

12H30 *Pause Déjeuner*

14H

**VIOLENCES AU TRAVAIL :
CONSTATS, ANALYSES ET CONSÉQUENCES
POUR LES VICTIMES**

- **Prévenir la violence entre usagers et professionnels de première ligne dans les services publics**

et les établissements sociaux et médico-sociaux :

- Jacques TREMINTIN, travailleur social en protection de l'enfance et journaliste à « Lien Social ».
- **Le travail au féminin : liberté, égalité, souffrance ?**

15H40 : *Echanges, pause*

16H15

SOIGNER LE TRAVAIL : DES ENJEUX INDIVIDUELS ET COLLECTIFS ?

- **Derrière les violences, l'organisation du travail en question :**
Marc FAVARO, psychologue, responsable d'études INRS.
- **Les ficeilles du métier :**
Patrick LECHARME, psychologue du travail IPRP.

17H15 : *Echanges*

17H45

Clôture de la première journée par **Nathalie NIESON**, députée-maire de Bourg-de-Péage.

VENDREDI 23 JUIN 2017

8H30 - 9H : *Accueil des participants*

9H

**Ouverture de la deuxième journée :
carte blanche à Samuel MICHALON**, psychologue du travail IRP.

9H30

TABLE RONDE N°1 : LES ACTEURS (RÔLES ET CONTRAINTES)

- **Le DRH**
- **Le CHSCT**
- **Le médecin du travail**
Marie-Noëlle CARRETTE, STDV.

- **L'inspection du travail**
DIRECCTE UT26.

- **La CARSAT**
Claude VADEBOIN, CARSAT Rhône-Alpes.

- **L'ARACT**
François JUTRAS, chargé de mission ARACT Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Association REMAID**, service d'aide aux victimes de la Drôme.

10H45 : *Echanges*

11H

TABLE RONDE N°2 : DES OUTILS (PARCE QUE LA RÉSILIENCE NE VA PAS DE SOI)

- Les interventions en situation de crise :**
- Jean-Claude DELGENES, DG Technologia, cabinet spécialisé :

l'observatoire du suicide

- **Carole DAMIANI**, docteur en psychologie, directrice de Paris Aide Aux Victimes.

La médiation : du conflit interpersonnel à l'organisationnel

- Jacques SALZER, créateur de la formation à la médiation du CNAM.
- **Gabrielle PLANES**, présidente d'honneur de l'ANM, médiatrice.

12H15 : *Echanges*

12H30

SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

Michel DEBOUT, professeur de médecine légale, auteur du rapport « Travail, Violences et Environnement » pour le Conseil Economique et Social.

13H

Clôture des 31^{es} Assises Nationales par les Présidents de REMAID et de France VICTIMES.

Buffet (sur inscription)

VOTRE RÉGION

CHATUZANGE-LE-GOUBET |
Des assises pour l'aide
aux victimes

Aujourd'hui et demain, quelque 300 personnes (membres d'associations d'aide aux victimes ou professionnels des services de la santé au travail, de directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, de caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, des consultants en risque psychologique...) sont réunies à Chatuzange-le-Goubet pour les Assises Nationales de l'aide aux victimes.

« Le thème de ces assises est la violence au travail », explique Gérard Clément, président de Remaid, association d'aide aux victimes drômoise.

« Aujourd'hui, il faut savoir que 20 % des gens qui poussent la porte de Remaid viennent pour des problèmes de violences au travail [...]. Des violences externes (braquages) ou internes [...] Le système

pour les accueillir existe mais chaque structure travaille dans son coin et nous allons présenter pendant ces assises une expérience de "guichet unique" que Remaid porte. L'objectif étant de faciliter le traitement pluridisciplinaire des problèmes rencontrés par les victimes. Il s'agit de mettre la victime au centre de l'action de tous », développe Gérard Clément.

Le Garde des Sceaux, François Bayrou, était attendu ce jeudi à Chatuzange-le-Goubet. Mais il a quitté le gouvernement hier et rien n'assure que le nouveau ministre de la Justice sera en mesure de répondre à cette invitation.

Avant ces assises, hier, s'est déroulée à Valence l'assemblée générale de l'Inavem, fédération regroupant 130 associations généralistes, d'aide aux victimes, qui est devenue France Victimes.

VOTRE RÉGION

CHATUZANGE-LE-GOUBET | Assises
25 millions d'euros
pour l'aide aux victimes

Le secrétaire général du ministère de la Justice, Stéphane Verclitte, est intervenu à la place de la Garde des Sceaux, en présence de la présidente de France Victimes, Maryse Le Men Regnier. (A. L.)

Le Garde des Sceaux honore habituellement de sa présence les Assises nationales de l'aide aux victimes. Mais pour cette 31^e édition qui se tenait jeudi et vendredi à Chatuzange-le-Goubet, remaniement oblige, la toute nouvelle ministre de la Justice aura préféré envoyer le secrétaire général du ministère, Stéphane Verclitte.

Ce dernier a donc ouvert hier la seconde journée de ces Assises réunissant à l'Ensemble Charles-Bringuier quelque 300 congressistes faisant partie du réseau de 130 associations, France Victimes. Sa présidente, Maryse Le Men Regnier, se disait plutôt rassurée par les premières orientations du nouveau gouvernement et souhaitait que le Ministère de la Justice reste le chef de file de l'aide aux victimes.

Stéphane Verclitte allait dans son sens, rappelant la nécessité de ce travail complémentaire entre

France Victimes et le Ministère de la Justice. Point essentiel pour les associations : il annonçait que France Victimes resterait l'opérateur de la plateforme d'assistance "08victimes" qui s'adresse à toutes les victimes d'infractions.

Le secrétaire général du ministère de la Justice rappelait à ce titre la diversité des situations (terrorisme, vie quotidienne ou encore catastrophe naturelle) et donc la nécessaire diversité des réponses, France Victimes étant le "généraliste" en la matière.

Le représentant de la Chancellerie annonçait enfin que l'effort budgétaire engagé depuis quelques années pour l'aide aux victimes serait conforté (25 millions d'euros en 2017). Avant d'indiquer que la nouvelle ministre Nicole Belloubet souhaitait rencontrer les acteurs concernés dès la semaine prochaine.

Floriane LIGNET

NOS PARTENAIRES FINANCIERS

Nous tenons à remercier nos financeurs :



Communautés d'agglomération : Valence-Romans Sud Rhône-alpes, Montélimar SESAME

Les Communautés de communes du département

Communes : Alex, Crest, Die, Donzère, Grignan, La Roche s/ Grâne, Livron, Loriol, Mirabel et Blacons, Nyons, Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Rambert-d'Albon, Tain l'Hermitage, Véronne, Vinsobres

Ainsi que nos adhérents personnes morales et personnes physiques 2017.

Un grand merci à tous !

